



L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

UNE ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE L'UPA ET DE SES
GROUPES AFFILIÉS À L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Préparé pour l'Union des producteurs agricoles

27 novembre 2018



ÉcoRessources est une propriété de la Coopérative de solidarité Carbone



FAITS SAILLANTS

- ⌋ Plusieurs services mis en œuvre par l'UPA et ses groupes affiliés constituent une forme d'entrepreneuriat collectif appartenant à l'économie sociale.

Une entreprise d'économie sociale est une organisation poursuivant des objectifs sociaux qui, pour les atteindre, produit et vend des biens ou des services. Les activités marchandes de ces entreprises sont ainsi subordonnées à leur mission sociale et visent la réalisation de celle-ci.

- ⌋ Ces initiatives d'entrepreneuriat collectif peuvent être regroupées en trois catégories, à savoir :
 - l'entreprise sans but lucratif, dûment constituée et possédant son statut juridique propre, ses règles de gouvernance et son système de gestion;
 - l'initiative quasi entrepreneuriale, visant la prestation de service, mais conduite à l'intérieur du cadre organisationnel de l'UPA qui y affecte des ressources sans autonomiser les opérations dans un statut juridique autonome;
 - l'initiative parafilanthropique qui regroupe des activités servant les valeurs sociales de l'UPA et qui vise à inscrire ses contributions dans le domaine de l'engagement sociétal, au service de l'intérêt général et comme geste de solidarité.

Quelques exemples :

- Le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois, aussi connu sous le nom Aliments du Québec, est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'industrie agroalimentaire du Québec à travers des marques comme *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec*. Fondé par l'UPA en partenariat avec les principaux représentants de la filière agroalimentaire du Québec, l'organisme certifie la provenance québécoise de plus de 21 000 produits provenant de près de 1 300 entreprises. Selon une étude récente, la marque Aliments du Québec est la certification alimentaire québécoise la plus connue dans la province.
- Fondé conjointement par l'UPA et le MAPAQ, Agri-Traçabilité Québec est mandaté pour gérer le système de traçabilité agricole au Québec, et ainsi contribuer à l'amélioration de la salubrité alimentaire et à la capacité concurrentielle des producteurs et productrices du Québec. L'organisation emploie plus de 30 personnes et possède un chiffre d'affaires de plus de 4 millions de dollars.

- Fondé en 1995 par l'UPA, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre et Développement des ressources humaines Canada, AGRICarières joue le rôle de comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole. À ce titre, l'organisation, qui emploie 9 personnes et possède un chiffre d'affaires de 1,6 million de dollars, regroupe et concerte les principaux représentants du secteur et coordonne notamment les services de placement/recrutement de main-d'œuvre et de formation continue.
- La Terre de chez nous, publié par l'UPA depuis 1929, est le seul journal hebdomadaire francophone d'actualité agricole et agroalimentaire au Canada. Avec plus de 27 000 abonnés, La Terre de chez nous offre un service d'information générale s'adressant aux producteurs agricoles, aux autres intervenants du milieu agricole et à la population générale, et fournit des informations spécialisées pour certaines clientèles spécifiques (ex. information sur le marché local des grains).
- La majorité des fédérations régionales de l'UPA offre aux entreprises agricoles un service de comptabilité et de fiscalité. Répartis partout en province, plus de 250 professionnels (comptables, fiscalistes, techniciens, etc.) spécialisés en agriculture répondent ainsi aux besoins spécifiques de plus de 12 000 entreprises en matière de comptabilité, de fiscalité, de conseils financiers et de gestion.
- Les groupes spécialisés affiliés à l'UPA ont mis en œuvre un grand nombre d'initiatives collectives, telles qu'un service de gestion des risques de marché par les Éleveurs de porcs du Québec (formations sur la mise en marché du porc, possibilité d'effectuer des transactions de contrats à livraison différée, etc.), la gestion du transport du lait et la péréquation des frais de transport instauré par les Producteurs de lait du Québec, et la mise en place d'une réserve stratégique de sirop d'érable par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.
- UPA Développement international (UPA DI), un organisme de bienfaisance fondé par l'UPA, soutient les fermes familiales dans les pays en développement en appuyant des organisations et des initiatives favorisant le développement d'une agriculture durable. Depuis sa fondation en 1993, l'organisation s'est impliquée dans 21 pays, a développé un programme intégré de formation et de développement de l'agriculture (en 2017, 16 224 jours-personnes de formation ont été réalisés), a organisé des voyages d'échange pour plusieurs centaines de producteurs québécois et a organisé des stages destinés aux leaders paysans membres d'organisations partenaires.
- Plusieurs organisations affiliées à l'UPA ont instauré des programmes visant à aider des producteurs de la relève agricole à s'installer en agriculture (ex. octroi de quota), soutiennent des organismes communautaires ou caritatifs, et mettent en œuvre des initiatives visant à défendre l'intérêt général (ex. les Producteurs laitiers du Québec administrent le programme Lait-école, qui permet de distribuer des berlingots de lait dans les écoles primaires du Québec, les Éleveurs de volailles du Québec ont instauré le programme Le poulet du Québec en cadeau pour soutenir les organismes luttant contre la faim, et la Fédération des producteurs d'œufs du Québec a développé des partenariats avec diverses organisations œuvrant au bien-être de la collectivité, comme la Fondation OLO, le Club des petits déjeuners du Québec, Leucan et La Table des chefs).

- Presque toutes les organisations affiliées à l'UPA étudiées dans le cadre du présent mandat ont mis en œuvre une ou plusieurs initiatives relevant de l'économie sociale. De fait, même si l'UPA est sans contredit une organisation syndicale, les activités de nature syndicale se révèlent minoritaires dans l'ensemble. L'analyse révèle par ailleurs que les groupes affiliés sont derrière une part importante des initiatives relevant de l'économie sociale et que 80 % des activités de ces groupes sont en fait des services découlant de l'entrepreneuriat collectif plutôt que de la pratique syndicale. Notons que la majorité de ces services n'auraient probablement pas vu le jour ou n'auraient pas eu l'impact qu'ils ont eu sans l'approche québécoise de mise en marché collective enchâssée dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1), qui instaure notamment un mécanisme permettant le financement de ces initiatives.
- Dans l'ensemble, les activités réalisées par l'UPA et ses groupes affiliés engendrent des retombées économiques significatives pour la province. Annuellement, 2 069 emplois, 182,5 millions de dollars de PIB et 35,6 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement sont créés. Ces résultats sont probablement sous-estimés puisque l'étude ne visait pas l'ensemble des organisations affiliées à l'UPA.
- Par ailleurs, une part importante de ces retombées (60 %) provient d'initiatives d'entrepreneuriat collectif, soit 1 207 emplois, 106,8 millions de dollars de PIB, et 20,8 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement. Comme précédemment, ces résultats sont probablement sous-estimés.
- La Maison de l'UPA, à Longueuil, où sont regroupés la Confédération de l'UPA, la majorité des groupes spécialisés ainsi que plusieurs entreprises apparentées (ex. UPA DI, ATQ, etc.), partage de nombreuses ressemblances avec les sièges sociaux et génèrent des retombées similaires :
 - Offre d'emplois de qualité : Avec plus de 500 employés, la Maison de l'UPA se compare avantageusement à l'ensemble des sièges sociaux de la grande région montréalaise, où l'on retrouve en moyenne 111 employés. Le revenu moyen de l'ensemble des salariés de la Maison de l'UPA est environ 11 % plus élevé que le revenu moyen de l'ensemble des résidents de l'agglomération de Longueuil et près des deux tiers des employés possèdent un diplôme universitaire, contre 31 % des résidents de Longueuil.
 - Contribution au développement de firmes de services spécialisés et à la création d'emplois bien rémunérés au sein de ces firmes : Les organisations situées à la Maison de l'UPA attribuent des contrats pour différents services d'un montant estimé à au moins 14 millions de dollars annuellement¹.

¹ Ce montant n'inclut pas la valeur des contrats attribués à des firmes de communication (ex. pour des campagnes promotionnelles).

- Contribution au prestige de l'agglomération de Longueuil et à l'attrait de celle-ci auprès des visiteurs d'affaires : L'accueil de plusieurs délégations étrangères (ex. chaque année des délégations provenant de plusieurs pays d'Afrique, des Amériques et des Caraïbes sont reçues par l'UPA à travers UPA DI, auxquelles se sont ajoutées, en 2017, des délégations de la France, du Japon, de la Chine et de la Corée) et l'organisation de nombreux événements à Longueuil et ailleurs en région permettent d'attirer des visiteurs qui entraînent des retombées directes dans différents secteurs d'activité (hôtellerie, restauration et services alimentaires, transport, etc.). Par exemple, les journées « Portes Ouvertes », organisées depuis 15 ans, permettent annuellement à des centaines de milliers de personnes de visiter l'une des quelque 100 fermes participantes situées partout au Québec. Depuis ses débuts, l'événement a accueilli 2,2 millions de visiteurs.
- Contribution au développement des activités des organisations caritatives : Les organisations affiliées à l'UPA, comme les groupes spécialisés, mettent également en œuvre différentes mesures pour aider la communauté (financement d'initiatives communautaires, programme Lait-école, Fondation OLO, etc.).

Les résultats de ces analyses permettent de tirer deux constats importants. D'une part, par la nature et l'étendue des services offerts aux producteurs agricoles, l'UPA et les organisations qui y sont affiliées se sont dotées d'une identité syndicale unique. En effet, en plus d'assurer la défense et la promotion des intérêts des producteurs agricoles et forestiers, l'entrepreneuriat collectif constaté au sein de ces organisations syndicales contribue au domaine de l'économie sociale. Cet apport spécifique de l'UPA donne au modèle agricole québécois une architecture unique, qui le distingue des économies agricoles observées dans d'autres pays développés, où plusieurs des initiatives recensées au Québec relèvent habituellement du domaine exclusif de l'économie marchande et de l'entrepreneuriat privé. D'autre part, le regroupement des entreprises agricoles au sein de leurs organisations syndicales et l'entrepreneuriat collectif qui caractérise ces organisations génèrent des bénéfices qui débordent du secteur agricole québécois : création d'emplois de qualité, contribution au PIB, revenus gouvernementaux, contribution au développement de firmes de services spécialisés, impact sur le milieu caritatif, etc.

Cette étude éclaire ainsi un aspect méconnu du rôle économique des entreprises agricoles québécoises, et l'impact de celles-ci sur l'ensemble des régions de la province.

Les trois propositions suivantes offrent des pistes pertinentes à envisager pour élargir la portée du présent rapport :

Proposition 1

Afin de mieux comprendre et mesurer l'ensemble des contributions de l'entrepreneuriat collectif conduit et suscité par l'UPA, il serait nécessaire de dresser le portrait monographique le plus exhaustif possible des initiatives mises de l'avant par les différentes fédérations et les organismes affiliés.

Proposition 2

En raison de l'importance de la portée sociale et théorique de la reconnaissance de ce rôle si original de la contribution de l'UPA au domaine de l'économie sociale, il serait souhaitable que le travail de documentation et d'analyse soit conduit en étroite collaboration avec le Chantier de l'économie sociale. Deux enjeux justifient d'envisager une telle collaboration :

- Un enjeu de reconnaissance sociale et de légitimité qu'une démarche conjointe et une discussion des résultats d'un éventuel travail d'inventaire et d'analyse pourraient susciter. À la lumière des résultats préliminaires ici esquissés, il est raisonnable de penser qu'un tel travail conjoint pourrait conduire à reconnaître l'UPA comme partie prenante du domaine de l'économie sociale;
- Le travail de description et d'analyse pourrait également servir à enrichir et mieux faire connaître l'originalité du modèle québécois d'économie sociale et du rôle qu'il tient dans l'organisation économique du Québec.

Proposition 3

Une meilleure connaissance de la place et du rôle de l'entrepreneuriat collectif mené sous l'égide de l'UPA et relevant directement ou indirectement du domaine de l'économie sociale pourrait permettre l'élaboration de politiques publiques novatrices. Des échanges structurés entre les représentants du MAPAQ, du Chantier de l'économie sociale et de l'UPA devraient être envisagés pour discuter des suites à donner au présent rapport. Ces échanges permettraient peut-être de mener un programme de travail tripartite visant à une intégration des connaissances au processus d'élaboration des politiques et programmes. Le soutien institutionnel à l'économie sociale accordé par le Québec est sans équivalent à l'échelle internationale. En élargissant les perspectives à la lumière d'une connaissance plus fine des innovations conduites par les agriculteurs et leur organisation, le Québec pourrait se démarquer encore davantage et donner à son leadership international reconnu un essor encore plus vif. On pourrait envisager qu'un tel élargissement pourrait contribuer grandement à l'élaboration de politiques agricoles et de développement rural réellement inédites.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Représentant les 28 000 entreprises agricoles du Québec, dont les recettes monétaires annuelles atteignent près de 9 milliards de dollars (Statistique Canada, 2018a), l'Union des producteurs agricoles et les organisations qui y sont affiliées ont pour but principal de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts des producteurs agricoles et forestiers du Québec et d'améliorer leurs conditions de vie. Or, ces organisations ont progressivement ajouté à ce rôle des fonctions économiques visant à fournir aux producteurs agricoles et forestiers des services de soutien et d'accompagnement de la production favorisant le développement et la rentabilité de leurs entreprises. L'organisation et la mise en place de ces services par le monde syndical constituent une caractéristique essentielle – mais méconnue – du modèle agricole québécois.

S'inscrivant dans une sphère qui ne relève ni de l'État ni du marché et répondant à des besoins économiques réels qui vont au-delà des seuls intérêts particuliers des producteurs, plusieurs des services mis en œuvre par l'UPA et ses groupes affiliés constituent une forme d'entrepreneuriat collectif appartenant à l'économie sociale. Le premier objectif de cette étude consiste à identifier et à analyser ces services afin de déterminer dans quelle mesure ils participent à l'économie sociale ou s'apparentent à cette dernière.

Cet entrepreneuriat collectif des producteurs agricoles contribue à la prospérité non seulement du secteur agricole, mais de l'économie québécoise dans son ensemble, notamment par l'embauche de ressources humaines qualifiées et l'achat de biens et services à des fournisseurs québécois. De plus, la Maison de l'UPA à Longueuil, où sont regroupées plusieurs organisations affiliées à l'UPA, partage de nombreuses ressemblances avec le concept de siège social et génère possiblement des retombées économiques comparables à celles de sièges sociaux. Le deuxième objectif de cette étude consiste à évaluer les retombées économiques découlant du regroupement des entreprises agricoles au sein de syndicats locaux et l'affiliation de ceux-ci aux fédérations régionales, aux groupes spécialisés et à la Confédération de l'UPA.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

Depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi du Québec de 1996, le concept d'économie sociale s'est graduellement imposé pour désigner les initiatives d'entrepreneuriat collectif mises en œuvre par les coopératives, les mutuelles et associations à but non lucratif. Ces organisations ont été créées par étapes successives à partir du début du 19^e siècle afin de contenir ou à tout le moins pour mitiger certains des effets les plus néfastes du capitalisme et

de l'économie marchande. Elles ont en commun l'objectif de servir des finalités sociales par des initiatives collectives et d'assurer leur viabilité économique par la production et la vente de biens et services, sans avoir l'ambition de produire pour rémunérer le capital et ses détenteurs.

Bien que la contribution économique des entreprises d'économie sociale soit reconnue, le manque d'instruments standardisés limite les possibilités de la mesurer avec précision. L'Institut de la statistique du Québec a été mandaté pour réaliser un portrait statistique sur l'économie sociale québécoise, mais celui-ci n'est toujours pas disponible. Néanmoins, certains recensements permettent d'estimer la contribution économique de ces organisations. Ainsi, selon le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM, 2018), on dénombre 3 100 entreprises coopératives et mutuelles comptant 8,8 millions de membres. Celles-ci génèrent plus de 112 000 emplois et un chiffre d'affaires de 39 milliards \$. Pour sa part, le Chantier de l'économie sociale estime que, tous statuts confondus (coopératives, mutuelles et OBNL), le domaine de l'économie sociale regroupe plus de 7 800 entreprises réparties dans l'ensemble des régions du Québec et génère plus de 112 000 emplois.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, la part du milieu coopératif représente, selon le CQCM (2018), 232 coopératives, 120 000 membres, 24 300 emplois, 14,6 G\$ de revenus et 4,7 G\$ d'actifs. Dans le milieu spécifique de l'agriculture et des pêches, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI, 2018) dénombre 198 entreprises coopératives comptant 40 000 membres, générant 15,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires, possédant 3,3 G\$ d'actifs, et créant plus de 28 000 emplois.

L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF AU SEIN DES ORGANISATIONS DE L'UPA

Les activités de 25 organisations affiliées à l'UPA ont été analysées afin d'identifier des initiatives s'apparentant à l'économie sociale. Ces organisations incluent des organisations syndicales (la Confédération de l'UPA, les 12 fédérations régionales de l'UPA et huit groupes affiliés²), ainsi que quatre entreprises apparentées à l'UPA³. L'objectif de cette analyse est d'identifier soit des entreprises de services pouvant être considérées comme des entreprises d'économie sociale, soit des activités qui sont menées par les organisations syndicales et qui pourraient être considérées comme relevant de l'économie sociale en ce sens que, par les finalités qu'elles poursuivent et les principes d'action qui sont mis en œuvre pour les atteindre,

² Les Producteurs de lait du Québec, Les Producteurs de bovins du Québec, Les Producteurs de grains du Québec, Les Éleveurs de porcs du Québec, Les Éleveurs de volailles du Québec, La Fédération des producteurs d'œufs du Québec, La Fédération des producteurs acéricoles du Québec et La Fédération des producteurs forestiers du Québec.

³ Aliments du Québec, AGRICarières, UPA Développement international et Agri-Traçabilité Québec.

elles pourraient très bien être le fait de véritables entreprises d'économie sociale. Pour ce faire, deux grilles d'analyse ont été construites :

- ⌋ Une première grille permettant de déterminer si les organisations répondent aux principaux critères d'appartenance à l'économie sociale : autonomie et indépendance, gouvernance démocratique, viabilité économique, distribution limitée ou interdite des excédents et distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution. Ces critères sont évalués sur la base de différents indicateurs présentés au Tableau 2 (p. 15).
- ⌋ Une seconde grille visant à évaluer si certaines de leurs pratiques sont assimilables à des prestations de services ou des initiatives reliées à la production généralement observées dans les entreprises d'économie sociale. Cette grille permet de déterminer si les pratiques analysées s'inscrivent dans une logique propre à la sphère de l'économie sociale : redistribution, mutualisation, finalité sociale et mixité des ressources (voir Tableau 3, p. 17).

L'analyse des organisations révèle que la majorité d'entre elles répondent à tous les critères d'appartenance à l'économie sociale. Ainsi, les caractéristiques des fédérations régionales, des groupes affiliés et de la Confédération de l'UPA permettent d'entrevoir des similitudes avec les entreprises d'économie sociale. Seul leur statut juridique n'est pas conforme au critère établi par la *Loi de l'économie sociale*. Quant aux entreprises apparentées, l'analyse révèle que Aliments du Québec, AGRlcarrières et Agri-Traçabilité Québec pourraient être considérées comme des entreprises d'économie sociale à part entière, alors qu'UPA DI ne possède pas d'activité marchande et serait plutôt considérée comme une initiative de philanthropie des producteurs agricoles.

Par ailleurs, l'examen des informations colligées permet d'établir un découpage des activités reposant non pas sur leur contenu, mais bien sûr le statut et la forme d'organisation que se donnent l'UPA et les organismes affiliés pour les conduire. Ainsi, il est possible d'identifier trois modèles dans lesquels se répartissent les initiatives d'entrepreneuriat collectif.

1. **L'entreprise sans but lucratif**, dûment constituée et possédant son statut juridique propre, ses règles de gouvernance et son système de gestion. De notre échantillon, huit organisations, créées, gouvernées et financées, du moins en partie, par les producteurs agricoles, peuvent être associées à des pratiques d'économie sociale de la part des organisations de l'UPA : Novalait, Valacta, le Centre de recherche sur les grains (CEROM), le Centre Acer, le Centre de développement du porc du Québec, Aliments du Québec, Agri-Traçabilité Québec et AGRlcarrières.

2. **L'initiative quasi entrepreneuriale**, visant la prestation de service, mais conduite à l'intérieur du cadre organisationnel de l'UPA. Plus d'une quarantaine d'initiatives ont pu être recensées et réparties selon leur logique d'appartenance à l'économie sociale :
 - a. des initiatives de mutualisation (ex. service de comptabilité et fiscalité, centres d'emplois agricoles, La Terre de chez nous, la mutuelle de prévention de l'UPA, la négociation des conventions de mise en marché, des activités de promotion et de mise en marché des produits agricoles, la participation à des programmes de recherche, des services de recherche économique sur les marchés, etc.);
 - b. des initiatives de redistribution (ex. attribution des hausses de contingent de production d'œufs sur une base individuelle et non au prorata du contingent actuel de chaque producteur, programme de péréquation des coûts de transport du lait, etc.);
 - c. des initiatives à finalité sociale (ex. mise en place de l'équipe de contrôle des maladies avicoles et inspections, développement de programmes de salubrité avec accompagnement des producteurs, mesures d'appui aux éleveurs à forfait, etc.).
3. **L'initiative paraphilanthropique** qui regroupe des activités servant les valeurs sociales de l'UPA et visant à inscrire ses contributions dans le domaine de l'engagement sociétal, au service de l'intérêt général et comme geste de solidarité. Ces initiatives regroupent, par exemple, des programmes d'aide à la relève agricole, des systèmes de mutualisation de la perte encourue par un producteur frappé par un empêchement majeur de produire, des mesures de soutien à la production de races patrimoniales ainsi que de nombreuses contributions financières à des initiatives communautaires ou caritatives.

Cet exercice, qui se veut exploratoire et ne visait pas à identifier de façon exhaustive les initiatives menées par l'UPA et ses groupes affiliés pouvant s'apparenter à l'économie sociale, donne ainsi un aperçu de la contribution des organisations étudiées à l'économie sociale. On constate que presque toutes les organisations affiliées à l'UPA étudiées dans le cadre du présent mandat ont mis en œuvre une ou plusieurs initiatives relevant de l'économie sociale. De fait, les résultats tendent à démontrer que les activités de nature syndicale seraient minoritaires dans l'ensemble, bien que l'UPA soit sans contredit une organisation syndicale. L'analyse révèle également que les groupes affiliés sont derrière une part importante de ces initiatives d'économie sociale. Les données recueillies permettent en effet d'estimer que 80 % des activités de ces groupes sont en fait des services découlant de l'entrepreneuriat collectif plutôt que de la pratique syndicale. Notons par ailleurs que la majorité de ces services n'auraient probablement pas vu le jour ou n'auraient pas eu l'impact qu'ils ont eu sans l'approche québécoise de mise en marché collective enchâssée dans la *Loi sur la mise en*

marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1), qui instaure notamment un mécanisme permettant le financement de ces initiatives.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE L'UPA

Les activités réalisées par l'UPA et les organisations qui y sont affiliées engendrent des retombées économiques qui bénéficient à l'ensemble des régions de la province. Au total, ces retombées sont estimées annuellement à **2 069 emplois équivalents temps-complet (ETC)**, **182,5 millions de dollars de PIB**, et **35,6 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement**. Ces retombées sont réparties dans toutes les régions de la province, bien qu'on observe une concentration dans les régions de la Montérégie et de Montréal, en raison de la localisation de la Maison de l'UPA à Longueuil et de la présence de nombreux fournisseurs à Montréal.

Or, une part importante de ces retombées provient d'initiatives d'entrepreneuriat collectif menées par les organisations de l'UPA, incluant celles qui ont été recensées précédemment. Sur une base annuelle, près de **60 % des retombées découlent de l'entrepreneuriat collectif**, soit **1 207 emplois ETC**, **106,8 millions de dollars de PIB**, et **20,8 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement**.

LA MAISON DE L'UPA : DES RETOMBÉES COMPARABLES À CELLES D'UN SIÈGE SOCIAL

Un siège social est une division qui assume des responsabilités de gestion et d'administration pour d'autres divisions de la même organisation, et qui agit comme principal centre décisionnel de celle-ci. La séparation du siège social par rapport aux autres établissements d'une organisation permet à celle-ci de se rapprocher d'autres centres décisionnels et sièges sociaux, et d'avoir accès à une diversité de fournisseurs de services spécialisés (ex. services juridiques, de marketing, de communication, etc.). La présence d'un siège social dans une région entraîne des retombées particulières incluant une offre d'emplois de qualité, une contribution au développement de firmes de services professionnels spécialisés, une contribution au prestige d'une agglomération et à l'attrait de celle-ci auprès des visiteurs d'affaires, ainsi qu'une contribution au développement des activités des organisations caritatives.

La Maison de l'UPA ne peut être considérée comme un siège social à proprement parler (elle ne joue pas le rôle de principal centre décisionnel d'une organisation), mais elle en partage plusieurs caractéristiques. En particulier, la Confédération de l'UPA et plusieurs groupes affiliés,

dont les bureaux sont situés à la Maison de l'UPA, offrent des services à des organisations affiliées (fédérations régionales de l'UPA, syndicats spécialisés, etc.) similaires à ceux qu'offrent des sièges sociaux. Par exemple, plusieurs départements de la Confédération de l'UPA sont également responsables des mêmes services pour plusieurs fédérations régionales, et, dans certains cas, les services d'un département de la Confédération sont offerts à la pièce aux organisations affiliées. Par ailleurs, la majorité des groupes affiliés prennent en charge plusieurs fonctions pour les syndicats affiliés, tels que la planification stratégique, les communications, les services juridiques, et les finances.

Ce faisant, la Maison de l'UPA entraîne des retombées économiques similaires à celles d'un siège social. Dans un premier temps, comme toute organisation, l'achat de biens et services par les organisations de la Maison de l'UPA génère des effets d'entraînement sur l'économie de la province : des retombées totales estimées ci-dessus, près de **1 500 emplois ETC, 131 millions de dollars de PIB, et 25 millions de dollars en revenus pour les divers paliers de gouvernement** seraient dus aux activités réalisées à la Maison de l'UPA. La majorité de ces retombées sont localisées en Montérégie et à Montréal, mais les régions en bénéficient également, notamment parce que les organisations de la Maison de l'UPA emploient directement certaines personnes en régions (ex. pour la gestion des entrepôts de la FPAQ).

Dans un deuxième temps, l'analyse révèle que sa présence dans l'agglomération de Longueuil permet d'y attirer de nombreux travailleurs possédant un niveau de scolarité élevé et d'accroître les revenus d'emploi moyens. D'une part, avec plus de 500 employés, la Maison de l'UPA se compare avantageusement à l'ensemble des sièges sociaux de la grande région montréalaise, où l'on retrouve en moyenne 111 employés. D'autre part, le revenu moyen de l'ensemble des salariés de la Maison de l'UPA est environ 11 % plus élevé que le revenu moyen de l'ensemble des résidents de l'agglomération, et près des deux tiers des employés possèdent un diplôme universitaire, contre 31 % des résidents de Longueuil.

Les organisations situées à la Maison de l'UPA ont par ailleurs attribué des contrats d'une valeur minimale estimée à 14,1 millions de dollars en 2016 à des firmes externes, contribuant ainsi au développement de celles-ci et à la création d'emplois en leur sein. Également, les organisations localisées à la Maison de l'UPA accueillent des délégations en provenance de différentes régions et organisent annuellement plusieurs événements qui attirent des visiteurs québécois et étrangers. La présence de ces visiteurs entraîne des retombées directes dans différents secteurs d'activité tels que l'hôtellerie, la restauration et les services alimentaires, le transport, etc. Enfin, ces organisations soutiennent de nombreuses initiatives communautaires et caritatives, favorisant ainsi le développement du milieu.

Les résultats de ces analyses permettent de tirer deux constats importants. D'une part, par la nature et l'étendue des services offerts aux producteurs agricoles, l'UPA et les organisations qui y sont affiliées se sont dotées d'une identité syndicale unique. En effet, en plus d'assurer la défense et la promotion des intérêts des producteurs agricoles et forestiers, l'entrepreneuriat collectif constaté au sein de ces organisations syndicales contribue au domaine de l'économie sociale. Cet apport spécifique de l'UPA donne au modèle agricole québécois une architecture unique, qui le distingue des économies agricoles observées dans d'autres pays développés, où plusieurs des initiatives recensées au Québec relèvent habituellement du domaine exclusif de l'économie marchande et de l'entrepreneuriat privé. D'autre part, le regroupement des entreprises agricoles au sein de leurs organisations syndicales et l'entrepreneuriat collectif qui caractérise ces organisations génèrent des bénéfices qui débordent du secteur agricole québécois : création d'emplois de qualité, contribution au PIB, revenus gouvernementaux, contribution au développement de firmes de services spécialisés, impact sur le milieu caritatif, etc.

Cette étude éclaire ainsi un aspect méconnu du rôle économique des entreprises agricoles québécoises, et l'impact de celles-ci sur l'ensemble des régions de la province. Les trois propositions offrent des pistes pertinentes à envisager pour élargir la portée du présent rapport :

Proposition 1

Afin de mieux comprendre et mesurer l'ensemble des contributions de l'entrepreneuriat collectif conduit et suscité par l'UPA, il serait nécessaire de dresser le portrait monographique le plus exhaustif possible des initiatives mises de l'avant par les différentes fédérations et les organismes affiliés.

Proposition 2

En raison de l'importance de la portée sociale aussi bien que théorique de la reconnaissance de ce rôle si original de la contribution de l'UPA au domaine de l'économie sociale, il serait souhaitable que le travail de documentation et d'analyse soit conduit en étroite collaboration avec le Chantier de l'économie sociale. Deux enjeux justifient d'envisager une telle collaboration :

- Un enjeu de reconnaissance sociale et de légitimité qu'une démarche conjointe et une discussion des résultats d'un éventuel travail d'inventaire et d'analyse pourraient susciter. À la lumière des résultats préliminaires ici esquissés, il est raisonnable de

penser qu'un tel travail conjoint pourrait conduire à reconnaître l'UPA comme partie prenante du domaine de l'économie sociale;

- Le travail de description et d'analyse pourrait également servir à enrichir et mieux faire connaître l'originalité du modèle québécois d'économie sociale et du rôle qu'il tient dans l'organisation économique du Québec.

Proposition 3

Une meilleure connaissance de la place et du rôle de l'entrepreneuriat collectif mené sous l'égide de l'UPA et relevant directement ou indirectement du domaine de l'économie sociale pourrait permettre l'élaboration de politiques publiques novatrices. Des échanges structurés entre les représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, du Chantier de l'économie sociale et de l'UPA devraient être envisagés pour discuter des suites à donner au présent rapport. Ces échanges permettraient peut-être de mener un programme de travail tripartite visant à une intégration des connaissances au processus d'élaboration des politiques et programmes. Le soutien institutionnel à l'économie sociale accordé par le Québec est sans équivalent à l'échelle internationale. En élargissant les perspectives à la lumière d'une connaissance plus fine des innovations conduites par les agriculteurs et leur organisation, le Québec pourrait se démarquer encore davantage et donner à son leadership international reconnu un essor encore plus vif. On pourrait envisager qu'un tel élargissement pourrait contribuer grandement à l'élaboration de politiques agricoles et de développement rural réellement inédites.

ÉQUIPE

RÉDACTION

Renaud Sanscartier
Expert – Agroalimentaire
Coopérative de solidarité Carbone

Robert Laplante
Directeur général
Institut de recherche en économie contemporaine

RECHERCHE ET ANALYSE

Marie-Élaine Boily
Analyste
Institut de recherche en économie contemporaine

Renaud Sanscartier
Expert – Agroalimentaire
Coopérative de solidarité Carbone

Robert Laplante
Directeur général
Institut de recherche en économie contemporaine

Kévin Blakime
Analyste
Coopérative de solidarité Carbone

MODÉLISATION

Marcel LeBreton
Président
EcoTec Consultants

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'étude en participant à des rencontres ou en fournissant des données. Leur participation permet d'apporter un nouvel éclairage sur la contribution des producteurs agricoles et de leurs organisations à l'économie de la province.

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	I
SOMMAIRE EXÉCUTIF	VI
ÉQUIPE	XIV
REMERCIEMENTS	XIV
1. INTRODUCTION	1
2. L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AGRICULTURE AU QUÉBEC	3
3. MÉTHODOLOGIE	11
3.1 ÉVALUATION DU DEGRÉ D'APPARTENANCE DES ORGANISATIONS ET DES INITIATIVES DE L'UPA À L'ÉCONOMIE SOCIALE	12
3.1.1 DÉVELOPPEMENT DES GRILLES D'ANALYSE	12
3.1.2 SÉLECTION DES ORGANISATIONS ET ACTIVITÉS À ANALYSER	17
3.1.3 COLLECTE DES DONNÉES	19
3.2 ANALYSE DU RÔLE DE LA MAISON DE L'UPA	19
3.3 ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	22
3.3.1 APPROCHE GÉNÉRALE	22
3.3.2 MODÈLE UTILISÉ	23
3.3.3 DONNÉES UTILISÉES	24
4. L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU SEIN DES ORGANISATIONS DE L'UPA	25
4.1 DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE	26
4.2 DES INITIATIVES QUASI ENTREPRENEURIALES	27
4.3 DES INITIATIVES PARAPHILANTHROPIQUES	30
4.4 UN AJOUT AU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS	31
5. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU SEIN DE L'UPA ET DES ORGANISATIONS AFFILIÉES	33
5.1 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'UPA ET DES ORGANISATIONS AFFILIÉES	33
5.1.1 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DE L'UPA	33
5.1.2 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DÉCOULANT DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF DE L'UPA	35
5.1.3 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA MAISON DE L'UPA	37
5.2 LES RETOMBÉES SPÉCIFIQUES DE LA MAISON DE L'UPA	38
5.2.1 SIÈGE SOCIAL : DÉFINITION	38
5.2.2 L'IMPORTANCE DES SIÈGES SOCIAUX DANS L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	39
5.2.3 LE RÔLE ET LES RETOMBÉES DE LA MAISON DE L'UPA	40
6. CONCLUSION	46
RÉFÉRENCES	50

ANNEXES	52
ANNEXE 1. GRILLE DE COLLECTE DE DONNÉES	53
ANNEXE 2. FICHES D'ANALYSE DES ORGANISATIONS DE L'UPA	55
ANNEXE 3. RETOMBÉES DÉTAILLÉES DES ORGANISATIONS DE L'UPA.....	84
ANNEXE 4. RETOMBÉES DÉTAILLÉES DÉCOULANT DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA.....	87
ANNEXE 5. RETOMBÉES DÉTAILLÉES DES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA	90

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. STATISTIQUES SUR LES COOPÉRATIVES DANS LE SECTEUR AGRICULTURE ET PÊCHE	9
TABLEAU 2. CRITÈRES D'APPARTENANCE DES ORGANISATIONS À L'ÉCONOMIE SOCIALE	15
TABLEAU 3. GRILLE D'ANALYSE DES INITIATIVES DES ORGANISATIONS DE L'UPA	17
TABLEAU 4. ORGANISATIONS DE L'UPA INCLUSES DANS L'ÉTUDE	18
TABLEAU 5. RETOMBÉES DES SIÈGES SOCIAUX ET MÉTHODES D'ANALYSE PROPOSÉES	21
TABLEAU 6. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES¹ DE L'UPA ET DES ORGANISATIONS AFFILIÉES²	34
TABLEAU 7. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES¹ DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA²	36
TABLEAU 8. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES¹ DE LA MAISON DE L'UPA²	37
TABLEAU 9. REVENU MOYEN SELON LE TYPE D'EMPLOI ET SCOLARITÉ, EMPLOYÉS DE LA MAISON DE L'UPA ET RÉSIDENTS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	41
TABLEAU 10. DÉPENSES RÉALISÉES ET LOCALISATION DU PRINCIPAL FOURNISSEUR	53
TABLEAU 11. NOMBRE D'EMPLOYÉS ET TOTAL DES SEMAINES TRAVAILLÉES	54
TABLEAU 12. MONTANTS PAYÉS AUX DIVERS PALIERS DE GOUVERNEMENT	54
FÉDÉRATIONS RÉGIONALES DE L'UPA	55
LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC	57
LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC	59
LES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC	61
LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC	63
LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	65
LES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC	67
LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC	69
LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC	71
CONFÉDÉRATION DE L'UPA	73
CONSEIL DE PROMOTION DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS – ALIMENTS DU QUÉBEC	76
AGRICARRIÈRES	78
AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC	80
UPA DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	82
TABLEAU 13. EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR L'UPA ET LES ORGANISATIONS AFFILIÉES	84
TABLEAU 14. PIB GÉNÉRÉ PAR L'UPA ET LES ORGANISATIONS AFFILIÉES (M\$)	85

TABLEAU 15. REVENUS GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRÉS PAR L'UPA ET LES ORGANISATIONS AFFILIÉES ('000 \$)¹	86
TABLEAU 16. EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA.....	87
TABLEAU 17. PIB GÉNÉRÉ PAR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA	88
TABLEAU 18. REVENUS GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA¹	89
TABLEAU 19. EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR LES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA.....	90
TABLEAU 20. PIB GÉNÉRÉ PAR LES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA (M\$)	91
TABLEAU 21. REVENUS GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRÉS PAR LES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA ('000 \$)¹.....	92

1. INTRODUCTION

Représentant les 28 000 entreprises agricoles du Québec, dont les recettes monétaires annuelles atteignent près de 9 milliards de dollars (Statistique Canada, 2018a)⁴, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les nombreuses organisations qui y sont affiliées (fédérations régionales, groupes spécialisés, etc.) ont pour but principal de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts des producteurs agricoles et forestiers du Québec et d'améliorer leurs conditions de vie. Or, au fil du temps et à l'occasion de débats sociaux entourant les transformations du monde agricole, ces organisations ont progressivement ajouté à leur rôle de représentants des intérêts des producteurs agricoles des fonctions économiques visant à fournir des services de soutien et d'accompagnement de la production favorisant le développement et la rentabilité de leurs entreprises. L'organisation et la mise en place de ces services par le monde syndical constituent une caractéristique essentielle – mais méconnue – du modèle agricole québécois.

Ce faisant, le syndicalisme agricole québécois a amplement dépassé les cadres et les attributions généralement associés aux fonctions syndicales classiques, notamment en vertu des droits, pouvoirs et devoirs conférés à l'UPA par la *Loi sur les producteurs agricoles* (RLRQ, c. P.-28) et, plus largement, aux regroupements de producteurs agricoles par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.1). S'inscrivant dans une sphère qui ne relève pas, au sens strict, ni de l'État ni du marché et répondant à des besoins économiques réels qui vont bien au-delà des seuls intérêts particuliers des producteurs agricoles, plusieurs initiatives mises en œuvre par l'UPA et ses groupes affiliés constituent une forme d'entrepreneuriat qui s'inscrit dans un espace économique – ce que certains analystes qualifient d'organisation du tiers secteur – auquel appartient l'économie sociale. Plusieurs de ces initiatives mériteraient ainsi d'être examinées dans une telle perspective.

Ces activités économiques, découlant de l'entrepreneuriat collectif des producteurs agricoles, contribuent à la prospérité non seulement du secteur agricole, mais de l'économie québécoise dans son ensemble. L'embauche de ressources humaines qualifiées et l'achat de nombreux biens et services à des fournisseurs québécois génèrent des effets d'entraînement dans l'économie de la province qui se traduisent en création d'emplois, de richesse et de revenus gouvernementaux. De plus, en raison du rôle particulier de l'UPA et de la nature des activités menées à la Maison de l'UPA, à Longueuil, il est raisonnable de présumer que celle-ci génère des impacts économiques comparables à ceux de sièges sociaux⁵. En somme, l'évolution du

⁴ À titre de comparaison, le réseau des Caisses Desjardins a enregistré des revenus d'exploitation de 15,4 milliards de dollars en 2017 (Desjardins, 2017).

⁵ Par exemple, dans une étude de 2013, KPMG-Secor (2013) identifiait cinq grands types de bénéfices économiques associés aux activités de sièges sociaux, dont quatre pourraient également être associés aux activités de l'UPA : l'offre d'emplois de haute qualité, la contribution au développement de firmes de services professionnels, la contribution au prestige et à l'attrait d'une agglomération, et l'impact sur le milieu caritatif d'une région.

rôle des organisations agricoles, d'abord de nature purement syndicale vers des fonctions économiques découlant d'un entrepreneuriat collectif, engendre de nombreuses retombées socio-économiques. Il peut s'avérer utile de prendre la mesure de cette contribution en évaluant comment le regroupement des entreprises agricoles au sein de syndicats locaux et l'affiliation de ceux-ci aux fédérations régionales, aux groupes spécialisés et à la Confédération de l'UPA, leur permet, par exemple, d'augmenter leur contribution économique (en termes de création de richesse, d'emplois et de revenus gouvernementaux), d'offrir des emplois de qualité (ex. personnel de l'UPA), de contribuer au développement de firmes de services spécialisés, etc.

Dans ce contexte, l'UPA a fait appel à ÉcoRessources et à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) afin de réaliser une étude visant à mettre en évidence le rôle économique qu'elle et les organisations qui y sont affiliées jouent, d'une part en tant qu'organisations syndicales, et d'autre part en tant qu'entreprises et initiatives de service à finalité sociale, et mesurer les impacts économiques de ces activités. Les objectifs spécifiques du mandat sont :

- Identifier et analyser les services de nature économique offerts aux producteurs agricoles à des fins non exclusivement marchandes (c'est-à-dire qui ne visent pas à engendrer des profits) et pour servir des objectifs à finalité sociale. L'analyse permettra de déterminer dans quelle mesure ces initiatives participent de l'économie sociale ou s'apparentent à cette dernière à titre d'activité du tiers secteur.
- Évaluer les retombées économiques qui découlent des activités de l'ensemble des groupes affiliés de l'UPA, en distinguant : 1) les retombées des activités de nature syndicale; 2) les retombées des activités qui s'apparentent à l'économie sociale, et 3) les retombées de la Maison de l'UPA.

Ce rapport est construit comme suit. La prochaine section (Section 2) dresse d'abord un portrait de l'économie sociale en agriculture au Québec. La Section 3 présente la méthodologie mise de l'avant dans le cadre de notre analyse, puis la Section 4 présente les résultats de l'analyse de la contribution de l'UPA à l'économie sociale. Enfin, la dernière section présente l'analyse des retombées spécifiques de la Maison de l'UPA, qui s'apparente à un siège social.

2. L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

Bien que reconnu officiellement comme une composante de la structure économique du Québec, l'économie sociale, ses acteurs, ses secteurs de déploiement et sa contribution à la création de la richesse collective restent mal connus. Depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi du Québec⁶ de 1996, qui a mené à l'adoption d'un plan d'action en économie sociale, la façon de désigner les initiatives d'entrepreneuriat collectif a changé. Les coopératives et mutuelles avec lesquelles les Québécois sont depuis longtemps familiers sont désormais désignées et regroupées sous la catégorie plus générique d'entreprises d'économie sociale, dans laquelle sont également incluses les organisations sans but lucratif ayant des activités marchandes. Cette désignation apparue et popularisée au 19^e siècle puis progressivement délaissée au cours des décennies suivantes est revenue en force un peu partout à partir des années quatre-vingt. Ce retour s'est d'abord effectué dans les milieux académiques et puis s'est progressivement étendu dans les diverses couches sociales porteuses d'initiatives d'entrepreneuriat collectif. La reconnaissance par l'État du Québec est venue consacrer un changement important dans la façon d'aborder ces réalités.

Bien sûr, les coopératives et mutuelles continuent d'exister et de s'identifier comme telles en se réclamant de leur statut juridique et en se regroupant dans une instance : le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)⁷. Parallèlement à cette dernière est né le Chantier de l'économie sociale⁸, institué dans les suites du Sommet économique de 1996 et regroupant lui aussi des coopératives, mais également des entreprises œuvrant sous d'autres formes organisationnelles et possédant le statut d'organisme sans but lucratif. Le Chantier regroupe en particulier des organisations apparues plus récemment dans l'univers du développement local et communautaire. Comme les mutuelles et coopératives, ces organisations répondent à des finalités sociales et collectives, mais leur statut juridique et diverses règles de gouvernance les en distinguent. Ces différences s'expliquent en grande partie par des contextes et conditions d'émergence qui ont inscrit ces organisations dans des rapports à la communauté et dans des combats pour la démocratie économique qui diffèrent bien souvent des motifs qui ont présidé et qui continuent d'inspirer la création des coopératives et mutuelles.

Ces deux instances, le CQCM et le Chantier, ainsi que les entreprises qu'elles regroupent, forment le domaine de l'économie sociale au Québec. La *Loi sur l'économie sociale* (RLRQ, chapitre E-1.1.1), adoptée en 2013 par le gouvernement du Québec, reconnaît et établit la

⁶ Voir, par exemple : <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/1996/novembre/1996-11-01.asp>

⁷ <https://www.cqcm.coop/>

⁸ <http://chantier.qc.ca/>

communauté de finalités et de conditions de participation à l'économie globale de ces deux instances.

Cette loi a balisé plus formellement les définitions et paramètres du domaine qui avaient d'abord été élaborés dans le rapport *Osons la solidarité* (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996) déposé à l'occasion du sommet de 1996. La Loi reprend donc les éléments essentiels de la définition et prolonge pour ainsi dire le consensus qui s'était alors établi entre les divers participants à l'événement. En plus de consacrer la reconnaissance formelle de l'entrepreneuriat collectif à l'économie du Québec, cette loi traduit la volonté du Gouvernement du Québec d'en soutenir et accompagner le développement.

Le **Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020** (MEIE, 2015), définit des orientations et fixe des objectifs de développement. Il offre d'abord un premier portrait d'ensemble et établit à environ 7 000 le nombre d'entreprises d'économie sociale. « Elles procurent un emploi à plus de 150 000 personnes, ce qui représente un peu moins de 4 % de l'emploi total au Québec. Le nombre d'emplois au sein des entreprises d'économie sociale est comparable au niveau d'emploi observé dans des secteurs comme le commerce de gros ou les services aux entreprises »⁹. On retrouve les entreprises d'économie sociale dans tous les secteurs économiques, de l'épargne et du crédit jusqu'à l'informatique, en passant par le design et l'agriculture. Elles ont en commun d'avoir été fondées et d'être administrées sous divers statuts juridiques et d'avoir pour objectif de servir des finalités sociales par des initiatives collectives. Elles assurent leur viabilité économique par la production et la vente de biens et services, mais leur ambition n'est pas de produire pour rémunérer le capital et ses détenteurs.

La reconnaissance de leur contribution économique n'a malheureusement pas encore été suivie par la création d'instruments standardisés de mesure et de compilation, de suivi de leur évolution et de caractérisation fine de leurs particularités. Le Plan d'action reconnaît lui-même que « malgré les avancées des dernières années, un travail considérable doit faire suite à l'adoption de la Loi, pour assurer la reconnaissance pleine et entière de l'économie sociale. Or, le manque de statistiques dans ce domaine est un important frein à la valorisation et au développement des entreprises d'économie sociale. Les pouvoirs publics et la société civile doivent disposer de renseignements précis, pertinents et à jour sur les entreprises collectives afin d'éclairer la prise de décision. Comme le prévoit par la Loi, le gouvernement entend améliorer les connaissances et faire connaître les retombées bénéfiques des entreprises d'économie sociale et leur contribution à la création d'emplois, au développement régional et à la réponse aux besoins des communautés. Ainsi, le gouvernement soutiendra la réalisation

⁹ « En 2002, le chiffre d'affaires annuel des entreprises d'économie sociale était de 17 milliards de dollars. Aujourd'hui, uniquement pour les entreprises constituées en coopérative ou en mutuelle, ce chiffre atteint 33,4 milliards de dollars. Ce progrès notable contribue directement à la croissance de l'économie québécoise » (MEIE, 2015, p.7).

d'un **Portrait statistique sur l'économie sociale québécoise** ». Bien que l'Institut de la statistique du Québec ait été mandaté pour réaliser ce portrait, celui-ci n'est toujours pas disponible et la date de sa publication n'est toujours pas connue.

Cela dit, même imparfaitement mesurées, les entreprises et la réalité de l'économie sociale sont bien inscrites aussi bien dans la vie économique que dans les perceptions et mentalités. Certaines sont connues depuis longtemps – on pense aux Caisses Desjardins ou à la Coop fédérée – et leurs succès et leur rayonnement en ont fait des repères de la vie collective. Si le monde coopératif et celui des mutuelles sont plus familiers et leur contribution reconnue, il n'en va pas nécessairement de même pour la connaissance de l'écosystème de l'économie sociale dans son ensemble. Cela tient sans doute en partie au changement de vocabulaire qui s'est progressivement imposé, mais également au fait que les initiatives d'économie sociale se sont multipliées au cours des récentes décennies sans nécessairement se définir ou se référer à la tradition coopérative établie.

Le domaine de l'économie sociale, en effet, s'est construit par vagues successives d'entrepreneuriat collectif, des vagues qui ont connu des conditions d'émergence différentes et ont été créées par des acteurs mobilisés sur des enjeux variables selon les périodes. Cela a marqué et marque encore profondément la dynamique d'évolution du domaine de l'économie sociale, faisant de ce dernier un ensemble économique très diversifié, voire hétérogène. Le domaine s'est construit en plusieurs phases et les efforts d'entrepreneuriat collectif qui l'ont constitué ne répondaient pas nécessairement aux mêmes besoins et n'obéissaient pas aux mêmes impulsions. Bien qu'elles soient toutes ancrées dans leurs milieux respectifs et qu'elles participent d'un même effort pour contenir ou à tout le moins pour mitiger certains des effets les plus néfastes du capitalisme et de l'économie marchande, ces entreprises sont apparues dans des contextes bien différents. On peut distinguer au moins trois phases de développement. Chacune de ces phases a donné naissance à des cohortes d'entreprises répondant à des besoins bien différents, les amenant souvent à intervenir dans des secteurs prédominants ou apportant des réponses spécifiques à des problèmes économiques inédits et importants dans le contexte de l'époque qui les a vues naître.

Les premières entreprises d'économie sociale apparaissent vers le premier tiers des années 1800, dans le sillage des mouvements populaires de recherche d'alternatives au capitalisme ou à tout le moins de moyens de composer avec les effets les plus délétères de la révolution industrielle. En Angleterre d'abord et ensuite un peu partout en Europe, devant la montée de la misère et de la prolétarisation, diverses initiatives de secours mutuels apparaissent et donnent naissance aux premières coopératives et mutuelles. Aide aux veuves, aux accidentés du travail, et prise en charge des besoins des orphelins occupent les premiers entrepreneurs sociaux. Rapidement, c'est le domaine de la consommation qui devient le terreau des

premières coopératives pour accroître le pouvoir d'achat par mutualisation, par diverses formes de crédit, etc. Le domaine de la production connaîtra également sa part d'initiatives, d'abord nourri par les tentatives de résistance et ripostes des artisans devant la perte de contrôle du métier sous la poussée des entrepreneurs industriels.

Au Québec, vers 1850, le mutualisme prend son essor et donne naissance à plusieurs sociétés de secours mutuel, en particulier dans la classe ouvrière naissante. Mais c'est dans le domaine agricole en particulier que la coopération connaîtra une véritable effervescence au Québec. Dès le début des années 1900, et cela ira en s'amplifiant, une multitude d'initiatives fleuriront pour permettre aux colons et cultivateurs de s'organiser pour faire face à la pénétration du capitalisme dans les campagnes et pour se donner du contrôle sur le déploiement de la logique de marché. Des initiatives collectives entreprennent de mutualiser les moyens pour mieux produire avec les standards émergents de l'agriculture marchande, de l'approvisionnement des villes et de l'intensification des exportations. Beurreries et fromageries coopératives, regroupements d'achats pour la machinerie, la semence et les intrants, etc. se multiplient et vont donner naissance à tout un réseau de coopératives qui, en quelques décennies à peine, vont devenir les véritables piliers du développement agricole du Québec.

La doctrine sociale de l'Église inspirera divers mouvements de prise en charge et l'appui du clergé contribuera largement au succès et à la diffusion des premières coopératives, dans le domaine agricole d'abord, et rapidement ensuite dans le domaine forestier. Sur le plan organisationnel, c'est l'apport essentiel, le soutien et l'engagement déterminé des cultivateurs regroupés dans l'Union des cultivateurs catholiques (UCC) qui vont favoriser l'essor de la coopération agricole. En particulier au cours des décennies 40 et 50, l'UCC met au service du développement des coopératives des ressources humaines et financières considérables. animateurs et organisateurs sillonnent le Québec et dispensent formation et conseil pour aider les individus et collectivités à se prendre en main. Le regroupement syndical réalise très tôt que la construction d'un espace économique et de moyens de structuration de l'économie agricole sous contrôle des agriculteurs servira mieux l'intérêt général. Ces efforts culmineront à la fin des années 1950, avec la mise en place des premières initiatives de mise en marché collective et les premiers plans conjoints. C'est dans le domaine forestier que les producteurs réalisent les premières percées pour se donner une force collective de négociation avec les grandes papetières. En forêt, les coopératives forestières se multiplient pour fournir aux colons qui vont « faire les chantiers » de meilleures conditions de travail et un meilleur rapport de négociation. Ils vont faire des efforts considérables pour s'assurer d'influencer l'organisation de la production.

Le recours à la « formule coopérative » s'inscrit rapidement dans la tradition populaire et il devient le véhicule privilégié de l'entrepreneuriat collectif. Les organisations coopératives vont progressivement croître et se regrouper sous différentes structures distinctes de celles du monde syndical, mais partageant la plupart de ses préoccupations. Il est clair que le nationalisme économique nourrit cette conviction. Il ne suffira certainement pas à contenir toutes les tensions qui naîtront du choc des deux logiques, syndicales et coopératives, mais il parviendra néanmoins à donner au développement agricole une maîtrise sur le développement et un espace économique qui démarquera le Québec à l'échelle du continent. À bien des égards, l'économie sociale dans sa forme coopérative contribue à charpenter la ruralité québécoise et l'économie agricole.

Au fur et à mesure que se structure l'espace économique marchand et que se déploient l'industrialisation et l'urbanisation, les enjeux de l'épargne et du crédit s'imposent. Alphonse Desjardins fera naître le mouvement coopératif d'épargne et de crédit pour pallier les carences du système bancaire qui n'a aucun intérêt pour les petits épargnants et les besoins de capitaux dans les milieux locaux. Les mutuelles d'assurance connaîtront une expansion considérable, au fur et à mesure que s'intensifieront les débats sociaux sur le contrôle des réservoirs de capitaux. Dans les villes, c'est la coopération dans le domaine de la consommation qui grandira avec la création, à partir de 1936 à Montréal, de la première coopérative d'alimentation, survenue presque en même temps que celle de la colonie de Roquemaure en Abitibi. Cette première vague va en quelque sorte donner à l'économie sociale québécoise son armature essentielle. Les entreprises et institutions qui lui ont donné sa force et son mouvement sont devenues de véritables repères dans l'espace social. En quelques décennies, elles vont devenir des actrices incontournables dans les secteurs où elles œuvrent et jouer un rôle majeur dans l'économie du Québec.

Même si l'expression d'économie sociale a connu un certain succès au milieu du 19^e siècle, c'est plutôt la désignation de « mouvement coopératif et mutualiste » qui s'est imposée dans le langage et la discussion publique. Aujourd'hui encore, les artisans de ce mouvement restent très attachés à cette désignation et plusieurs sont même réticents à se réclamer de l'économie sociale, expression dont le retour en usage s'est effectué à la fin des années 1970 dans les milieux académiques d'abord, pour se répandre ensuite chez les promoteurs de ce que l'on pourrait appeler le deuxième courant de l'économie sociale. Ce dernier est né dans les villes, plus spécifiquement dans les milieux aux prises avec les conséquences de la désindustrialisation. Une foule d'initiatives nées d'une volonté de reprise en main, de refus de céder au fatalisme du chômage et au déclassement auront donné ses impulsions à ce qui sera nommé et perçu comme le mouvement du développement local. Corporations de développement local et communautaire, comités de relance de quartier, regroupements de chômeurs, etc. se constitueront pour créer de l'emploi en identifiant de nouveaux besoins, en trouvant des niches insoupçonnées. Ils mettront de l'avant des formules inédites de dialogue

social et de concertation, feront naître des entreprises de services et de production sous divers statuts juridiques. Le statut d'organisme sans but lucratif y sera très usité et s'y adjoindra bientôt – c'est un acquis du Sommet économique de 1996 – celui de coopérative de solidarité.

La troisième phase de développement de l'économie sociale provient en grande partie de la mouvance des groupes de revendications des droits sociaux et de l'éducation populaire. Plus hétéroclite que les deux précédents, ce troisième courant donnera lieu à l'émergence de nombreuses organisations de service plus ou moins adossées à des initiatives de défense et de promotion de droits. Portées par des groupes qui ne sont pas toujours très réceptifs aux logiques entrepreneuriales, ces initiatives ont néanmoins, dans beaucoup de cas, des portées économiques qui ont un impact sur leurs milieux. C'est au cours de cette récente phase, en particulier, qu'apparaissent les coopératives de solidarité dans plusieurs domaines. Ce statut s'adresse à des organisations qui réunissent des acteurs qui ne produisent ni ne consomment directement les biens et services, mais qui partagent les buts et objectifs de l'entreprise avec ceux et celles qui la font. La coopérative de solidarité est une forme hybride qui réaffirme que les finalités sociales priment et inspirent un regroupement de consommateurs-producteurs-sympathisants qui se rejoignent sur le bien-fondé et l'utilité de la mission de l'organisation. On trouve ces entreprises dans de nombreux secteurs, y compris dans l'agroalimentaire (cuisines collectives, popotes roulantes, restaurants communautaires, etc.).

Les initiatives nées à chacune de ces trois phases ont des rapports bien différents à l'entrepreneuriat, au capitalisme et à l'économie marchande, de même que des degrés de maturité fort contrastés. Cela ajoute au défi de tracer le portrait du domaine. En dépit de l'éparpillement des sources et de la fragmentation des données, il est tout de même possible de prendre une mesure assez convaincante du poids de l'économie sociale dans l'économie du Québec. Ainsi, selon le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM, 2018), on peut établir, en ne tenant compte que des seules entreprises possédant le statut juridique de coopérative ou de mutuelle, à la hauteur suivante la contribution économique de la partie la plus importante, quantitativement, du domaine de l'économie sociale :

- 3 100 entreprises coopératives et mutuelles;
- 8,8 millions de membres (particuliers et entreprises);
- Plus de 112 000 emplois;
- 39 milliards \$ de chiffre d'affaires.

Le Chantier de l'économie sociale, pour sa part, estime que tous statuts confondus (coopératives, mutuelles et OBNL), le domaine de l'économie sociale regroupe plus de 7 800 entreprises réparties dans l'ensemble des régions du Québec. En l'absence d'un cadre de

référence partagé, il est difficile de concilier les divers découpages et les choix méthodologiques sous-jacents aux divers portraits et inventaires. Le travail reste à faire et il est entendu qu'il va requérir un effort de recherche considérable – d'où l'importance du mandat confié à l'Institut de la statistique du Québec pour établir des standards méthodologiques et dresser les premiers portraits officiels.

Cela étant dit, si l'on tente de dresser la part de l'économie sociale dans le domaine de l'agroalimentaire, les chiffres même imparfaits donnent une idée de l'importance de la place qu'elle occupe. Selon le CQCM (2018), en effet, le secteur agroalimentaire affiche le profil suivant :

- 232 coopératives;
- 120 000 membres;
- 14,6 G\$ de revenus;
- 4,7 G\$ d'actifs;
- 24 300 emplois.

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) établit pour sa part le portrait partiel suivant :

TABLEAU 1. STATISTIQUES SUR LES COOPÉRATIVES DANS LE SECTEUR AGRICULTURE ET PÊCHE

Secteur agriculture et pêcheries	2015
Coopératives déclarantes	198
Actif total (M\$)	7 986
Avoir total (M\$)	3 254
Chiffre d'affaires et autres revenus (M\$)	15 314
Trop-perçu de l'exercice (M\$)	145
Membres	40 379
Emplois	28 058

Source : MESI (2018)

La contribution de l'économie sociale au monde de l'agriculture n'est donc pas du tout négligeable. On peut certes affirmer qu'elle est une composante majeure du secteur agroalimentaire du Québec et ainsi, de l'économie du Québec.

On le constate, dans l'état actuel des données disponibles, les frontières du domaine de l'économie sociale restent encore floues. Les ordres de grandeur restent cependant fort significatifs et ils justifient que le travail de connaissance de ses contours se poursuive. Cet état de fait laisse également penser que les enjeux méthodologiques n'en sont que plus cruciaux pour mieux connaître le domaine.

3. MÉTHODOLOGIE

Le premier défi méthodologique particulier qui se pose à l'analyse de la contribution de l'UPA et de ses groupes affiliés à l'économie sociale tient pour l'essentiel dans le caractère singulier de l'organisation. En effet, en tant que regroupement de **producteurs** (contrairement à la majorité des syndicats qui regroupent des travailleurs), l'organisation syndicale ne se définit pas seulement dans l'univers de la revendication et de la protection des droits des producteurs agricoles et de leurs intérêts. La contribution et le rôle économiques de ceux-ci ne relevant pas du statut de salarié, mais bien de celui d'entrepreneur agissant dans le marché en mobilisant un appareil de production, la pratique syndicale y est par définition hybride. Le rôle de l'organisation syndicale est donc élargi et se porte également du côté de l'assistance aux producteurs en tant qu'entrepreneurs exploitants. La pratique syndicale tend dès lors à s'inscrire à l'intersection des enjeux entourant la revendication et la protection des droits des producteurs agricoles et de ceux portant sur les conditions de production – étant entendu que ces deux volets de la pratique sont en relation l'un avec l'autre.

L'action syndicale est donc marquée par la nécessité de servir l'intérêt des producteurs agricoles en contribuant à renforcer leur rôle d'entrepreneur par l'accroissement de leur capacité d'initiative tout aussi bien que par l'amélioration de leur pouvoir de négociation dans les rapports de force entre les différents agents économiques qui structurent la chaîne de valeur. L'action syndicale n'y est pas seulement définie par la solidarité entre les producteurs agricoles, mais aussi par la recherche de moyens de traduire cette solidarité dans l'amélioration des moyens de produire. La mise en commun des ressources à cet effet se traduit, par exemple, par un recours à la mutualisation de certains facteurs de production ou certains moyens de composer avec les forces qui charpentent l'économie et les marchés agricoles. Ce n'est pas par hasard que, pendant longtemps, le syndicalisme et la coopération agricoles ont connu un développement marqué par les mêmes grands enjeux. La convergence relative de ces deux mouvements a souvent été concomitante de la recherche d'un espace de manœuvre permettant à la fois de structurer la production et de se positionner dans le marché. Cette convergence a favorisé la création d'organisations et d'équipements de production qui ont facilité l'insertion dans les marchés (par exemple, les usines de transformation des produits laitiers) aussi bien que d'instruments de négociation, tels que les plans conjoints de mise en marché.

Le recours à différents instruments de mutualisation, de même que leur application à l'un ou l'autre pôle structurant (pôle production ou pôle marché), a varié dans le temps et ses formes ne sont pas les mêmes selon les domaines d'application et les caractéristiques des producteurs en cause, mais il reste un pivot de la pratique et de la culture syndicales de l'UPA. Ceci dit, la

mise en commun des moyens au nom de valeurs communes ne suffirait pas à l'inscrire dans l'univers de l'économie sociale si ces valeurs communes ne dépassaient pas la sphère des seuls intérêts particuliers des producteurs réunis. Historiquement au Québec, l'action du syndicalisme rural a été marquée par une recherche constante des moyens de contribuer à un modèle économique de développement servant le développement des collectivités rurales d'abord et, de là, l'ensemble de la société. C'est cette recherche qui l'a en quelque sorte enraciné dans l'économie sociale, dans la mesure où le modèle d'agriculture qu'il a soutenu, et contribué à bâtir, a reposé et repose toujours sur des valeurs et objectifs sociaux qui dépassent largement le seul domaine économique (occupation du territoire, droit de se nourrir, développement des communautés, etc.).

Parce qu'il a toujours eu la préoccupation d'inscrire la défense et la promotion des intérêts des producteurs agricoles dans une préoccupation de les faire converger avec la recherche et la construction de l'intérêt général, le syndicalisme agricole québécois a créé des entreprises et pris des initiatives qui, de ce fait, participent du domaine de l'économie sociale. Le défi méthodologique qui se pose est celui de se donner des instruments pour tenter de délimiter les points d'intersection.

3.1 Évaluation du degré d'appartenance des organisations et des initiatives de l'UPA à l'économie sociale

3.1.1 DÉVELOPPEMENT DES GRILLES D'ANALYSE

La première question à laquelle la présente étude cherche à répondre se résume donc ainsi : les organisations regroupées au sein de l'UPA sont-elles strictement syndicales ou, par leurs pratiques et initiatives, peuvent-elles également être considérées comme si inscrivant en tout ou en partie dans la sphère de l'économie sociale, ou relevant de l'entrepreneuriat collectif? L'UPA n'est évidemment pas une entreprise, mais certaines des entités qu'elle regroupe sont bel et bien des entreprises de service ou même de production, et en possèdent le statut juridique et les modes de fonctionnement. En outre, certaines des activités menées par des organisations syndicales qui ne sont pas des entreprises peuvent être vues comme relevant du domaine de l'économie sociale en ce sens que, par les finalités qu'elles poursuivent et les principes d'action qu'elles mettent en œuvre pour les atteindre, elles pourraient très bien être le fait de véritables entreprises d'économie sociale. L'ambition ici est de les identifier, d'en cerner les caractéristiques afin d'évaluer le poids et la contribution à l'économie du Québec et au modèle agricole québécois.

Pour y parvenir, deux grilles d'analyse ont été construites. D'abord, une première grille permettant d'analyser les organisations elles-mêmes afin de déterminer si elles partagent les principales caractéristiques des entreprises d'économie sociale a été constituée en utilisant les critères définis par les deux grandes instances de regroupement (CQCM et Chantier). Cette grille vise à vérifier si, par-delà la question du statut juridique, l'UPA et ses composantes partagent ou pas certains des principes associés aux finalités poursuivies par les entreprises d'économie sociale.

Ensuite, une seconde grille a été créée afin de faire ressortir les pratiques dans lesquelles se concrétisent les principaux critères d'appartenance et d'inscription dans la sphère de l'économie sociale : redistribution, mutualisation, finalité sociale et mixité des ressources. Cette seconde grille vise à évaluer si certaines pratiques des organisations et entités sont assimilables à des prestations de services ou des initiatives reliées à la production généralement observées dans les entreprises d'économie sociale.

Les sections suivantes présentent plus en détail les deux grilles en question. Il est entendu que notre démarche demeure exploratoire et qu'en toute rigueur, il faudrait une enquête plus étendue et surtout allant plus en profondeur dans le fonctionnement des organisations pour délimiter le champ complet des pratiques.

GRILLE D'ANALYSE DES ORGANISATIONS

Aux fins de comparaison et pour se donner un cadre de référence, il convient d'abord de définir ce qu'est une entreprise d'économie sociale selon les conventions établies. Définie simplement, il s'agit d'une organisation poursuivant des objectifs sociaux qui, pour les atteindre, produit et vend des biens ou des services. Les activités marchandes de ces entreprises sont ainsi subordonnées à leur mission sociale et visent la réalisation de celle-ci. Cette définition reprend, pour l'essentiel, celle qui a été élaborée dans le rapport *Osons la solidarité* (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996), document sur lequel a reposé la reconnaissance officielle, par le gouvernement du Québec, de l'économie sociale comme composante à part entière de l'économie du Québec et du modèle québécois.

La définition formellement établie par l'adoption de la *Loi sur l'économie sociale* (RLRQ, chapitre E-1.1.1) permet de mieux circonscrire les attributs d'une entreprise d'économie sociale (voir encadré 1). Et, c'est en s'appuyant sur elle que le présent rapport examine les pratiques et cadres organisationnels de l'UPA et tente d'en établir la portée économique après avoir tenté de cerner si ces mêmes pratiques relèvent ou non d'un domaine appartenant davantage à l'économie sociale qu'à la stricte pratique syndicale.

ENCADRÉ 1. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE INCLUSE DANS LA *LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE*

On entend par « économie sociale », l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

- 1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
- 2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);
- 3° les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
- 4° l'entreprise aspire à une viabilité économique;
- 5° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;
- 6° les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale est celle qui n'est pas centrée sur le profit pécuniaire, mais sur le service aux membres ou à la collectivité et elle s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois durables et de qualité.

Est une entreprise d'économie sociale, une entreprise dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui est exploitée, conformément aux principes énoncés au premier alinéa, par une coopérative, une mutuelle ou une association dotée de la personnalité juridique.

Si l'établissement des critères de définition est relativement simple, la construction d'un cadre méthodologique pour ordonner les observations empiriques reste encore un défi. En l'absence d'un instrument validé par l'Institut de la statistique du Québec, il n'existe pas beaucoup d'exemples dans la littérature scientifique délimitant le champ d'observation et découpant les paramètres permettant de classer les entreprises selon des critères objectifs. Le travail le plus souvent utilisé et qui, jusqu'à présent, fait autorité parmi les chercheurs du domaine est celui qui a été réalisé par Bouchard *et coll.* (2011). L'approche générale mise de l'avant dans ce travail est également celle que retient le Chantier de l'économie sociale.

Ce rapport établit un modèle logique définissant les traits, critères et regroupements d'indicateurs permettant d'ordonner les faits d'observation selon des découpages objectifs pour définir les frontières du domaine de l'économie sociale de même que les caractéristiques des entreprises qui le forment. Le travail est d'autant plus exigeant que, sur le plan conceptuel,

la théorisation de l'économie sociale est loin d'être achevée. Plusieurs perspectives ont été élaborées pour tenter de cerner des pratiques et des formes d'initiatives économiques collectives qui varient grandement dans le temps et surtout selon les rôles qu'elles s'accordent ou qu'on leur reconnaît comme agent économique. Une formulation ressort néanmoins de la plupart des cadres d'analyse – et elle est très largement reprise par les acteurs eux-mêmes – c'est celle de définir l'économie sociale par les valeurs qu'elle sert d'abord. Ce sont les finalités sociales qu'elle poursuit et le primat qui, dans la pratique, est accordé aux personnes sur le capital qui constituent en quelque sorte le plus petit dénominateur commun. La façon de s'organiser pour servir ces valeurs, les fonctions économiques et sociales que servent les pratiques de même que les formes d'intervention qu'elles mettent de l'avant varient cependant énormément selon les contextes d'émergence et les secteurs d'activité. Aussi les auteurs, faisant eux-mêmes écho à un courant scientifique largement partagé, s'entendent-ils pour établir qu'en raison de l'hétérogénéité des initiatives d'entrepreneuriat collectif et de la nature souvent hybride de leur contexte d'émergence et de leurs conditions d'exercice, il n'existe pas un ensemble fixe, fermé de critères. L'appartenance d'une entreprise au domaine de l'économie sociale, dans leur approche, s'établit par l'observation de la présence d'une combinaison de facteurs. Selon le nombre de facteurs observés et selon la façon dont ils se combinent, on peut établir un degré de plus ou moins grande conformité avec ce qui peut être considéré comme le type pur (idéal type).

Prenant appui sur la définition empirique qui s'est imposée depuis le rapport *Osons la solidarité*, nous retenons cinq critères pour les fins de ce travail. Ceux-ci sont présentés dans le tableau suivant, avec les indicateurs qui ont été choisis pour chaque critère.

TABLEAU 2. CRITÈRES D'APPARTENANCE DES ORGANISATIONS À L'ÉCONOMIE SOCIALE

Critère	Indicateurs
Autonomie et indépendance	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnellement distincte • Contrôle majoritaire par les membres • États financiers présentés séparément de ceux de l'administration publique • Limitation volontaire de l'autonomie (le cas échéant)
Gouvernance démocratique	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des personnes participant à la gouvernance • Présence et fonctionnement d'organes administratifs • Transparence et conformité
Viabilité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'activités marchandes (vente de biens et/ou de services) parmi les activités de l'organisation
Distribution limitée ou interdite des excédents	<ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions légales ou règlements internes interdisant ou limitant la distribution des excédents
Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution	<ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions légales ou règlements internes interdisant ou limitant la distribution du reliquat lors d'une dissolution

Une telle approche, si elle a l'avantage de mieux couvrir la diversité des situations, a néanmoins l'inconvénient de ne pas permettre d'établir un jugement univoque sur une entreprise ou une initiative d'entrepreneuriat collectif. Chaque cas, entreprise ou pratique est ainsi caractérisé selon une combinaison spécifique de caractéristiques regroupées sur quelques-uns ou la totalité des cinq critères. Cela donne de la souplesse pour l'analyse, certes, mais cela a pour conséquence que les résultats de l'analyse ne donnent pas nécessairement une réponse toujours facile à trancher. Chaque critère ne peut donc être considéré comme éliminatoire en lui-même et chaque entreprise ou initiative se caractérise, en fin de compte, par un arrangement qui la situe non pas tant sur un continuum que dans une combinatoire. En ce sens, une telle approche établit l'appartenance d'une entreprise au domaine de l'économie sociale en mesurant des différences de degré et non pas de nature avec d'autres entreprises participant pleinement à l'économie sociale ou, par contraste, avec les entreprises marchandes centrées sur le profit.

Cette approche est particulièrement utile pour l'analyse des pratiques d'entrepreneuriat collectif conduites à l'initiative de l'UPA et de ses groupes affiliés. En effet, si certaines d'entre elles ont trouvé à s'institutionnaliser sous forme d'entreprises de services, la plupart, sans avoir de statut autonome dans l'organisation syndicale, conduisent des activités et remplissent des fonctions économiques relevant directement de l'économie sociale ou s'y apparentant aussi bien par les valeurs qu'elles poursuivent que par le rôle de régulation qu'elles tiennent pour contenir ou atténuer les règles et contraintes de marché. Leur analyse permettra, souhaitons-le, de faire voir que les contributions économiques de ces initiatives donnent au syndicalisme agricole un visage tout à fait original et qui particularise son insertion et son rôle dans l'économie de l'agriculture québécoise.

GRILLE D'ANALYSE DES PRATIQUES

Un premier constat ressort du dépouillement des données recueillies : les initiatives sont nombreuses et aussi diversifiées que le champ d'intervention de l'UPA elle-même. Cette grande variété des types et formes d'action pose à l'analyse son second grand défi : comment saisir les caractéristiques de base qui permettent de comprendre comment s'organise la dispersion?

Afin de bien cerner la cohérence interne de ces initiatives et afin de respecter les règles méthodologiques précisant que la détermination de l'inclusion d'une entreprise ou initiative entrepreneuriale dans le domaine de l'économie sociale doit se faire non pas sur un seul, mais bien sur une combinaison de critères, nous avons décomposé les pratiques observées selon la grille suivante :

TABLEAU 3. GRILLE D'ANALYSE DES INITIATIVES DES ORGANISATIONS DE L'UPA

Fonctions \ Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
			Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché					
Organisation et soutien de la production					
Promotion et développement de marché					
Recherche et développement					
Soutien à la relève					
Information					

Chaque entreprise ou initiative retenue est ainsi analysée en faisant ressortir, sur chacune des grandes dimensions du fonctionnement opérationnel des organisations étudiées (mise en marché, organisation de la production, etc.), les pratiques dans lesquelles se concrétisent les principaux critères d'appartenance et d'inscription dans la sphère de l'économie sociale tels qu'ils sont reconnus dans la littérature et utilisés en particulier dans le travail réalisé par Bouchard *et coll.* (2011) : redistribution, mutualisation, finalité sociale et mixité des ressources. Ainsi décomposées, les initiatives peuvent être évaluées et décrites sur des bases objectives et les ressources qui leur sont consacrées peuvent être mesurables avec plus ou moins de précision selon les cas. Le dépouillement permet enfin de déterminer par quelle combinaison de critères peut se caractériser chaque entreprise ou initiative eu égard à sa contribution d'économie sociale.

3.1.2 SÉLECTION DES ORGANISATIONS ET ACTIVITÉS À ANALYSER

Les regroupements syndicaux réunis au sein de l'UPA constituent un vaste ensemble d'organisations qui couvre une multitude d'échelle (locale, régionale, provinciale) et de production agricole (lait, porc, etc.). Au total, l'UPA regroupe 90 syndicats locaux, 12 fédérations régionales, 130 syndicats spécialisés et 26 groupes spécialisés, en plus d'entretenir des liens avec d'autres organisations qui sont nées de son initiative (ex. UPA

Développement international)¹⁰ ou avec son appui. Il s'agit d'un vaste champ de recherche et il fut convenu, pour le présent travail, de cibler un nombre limité d'organisations, tout en s'assurant de représenter adéquatement la diversité des organisations de l'UPA.

Par ailleurs, l'objet principal de cette étude étant les services de nature économique que les producteurs agricoles se sont donnés par l'entremise de leurs organisations syndicales, par opposition aux fonctions syndicales de celles-ci, l'étude se penche spécifiquement sur les services qui sont facturés directement aux producteurs agricoles ou qui sont payés indirectement par l'entremise d'un prélevé visant à financer les activités issues d'un plan conjoint. Les organisations et activités retenues pour l'analyse sont présentées au tableau suivant.

TABLEAU 4. ORGANISATIONS DE L'UPA INCLUSES DANS L'ÉTUDE

Organisations	Activités
<p>Fédérations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue • Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent • Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord • Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec • Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches • Fédération de l'UPA-Estrie • Fédération de l'UPA Gaspésie-Les îles • Fédération de l'UPA de Lanaudière • Fédération de l'UPA de la Mauricie • Fédération de l'UPA de la Montérégie • Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides • Fédération de l'UPA Saguenay–Lac-Saint-Jean 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres d'emploi agricole (CEA) • Services de comptabilité et de fiscalité (SCF)
<p>Groupes affiliés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Producteurs de lait du Québec • Les Producteurs de bovins du Québec • Les Producteurs de grains du Québec • Les Éleveurs de porcs du Québec • Les Éleveurs de volailles du Québec • La Fédération des producteurs d'œufs du Québec • La Fédération des producteurs acéricoles du Québec • La Fédération des producteurs forestiers du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités financées par les plans conjoints

¹⁰ <https://www.upa.qc.ca/fr/organisation/>

<p>Entreprises apparentées à l'UPA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois (Aliments du Québec) • AGRICarières - Comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole • UPA Développement international (UPA DI) • Agri-Traçabilité Québec (ATQ) 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités
<p>Confédération de l'UPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Département des publications (La Terre de chez nous) • Service de conseil en immigration pour les travailleurs étrangers temporaires • BHLF avocats • Mutuelle de prévention de l'UPA

Au total, c'est donc 25 organisations dont les activités sont analysées au cours de la présente étude.

3.1.3 COLLECTE DES DONNÉES

La collecte des données a été effectuée de deux manières, soit par la consultation de documents relatifs aux organisations étudiées et par une entrevue réalisée avec un dirigeant de la plupart des organisations. Les documents consultés incluaient, pour la majorité des organisations, les rapports annuels et les états financiers. Pour les groupes affiliés, les plans conjoints, les rapports d'évaluation périodique que ceux-ci doivent déposer à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec à chaque cinq ans, ainsi que certains règlements ont également été consultés. Enfin, des documents présentant des détails supplémentaires sur le fonctionnement ou les activités des organisations étudiées ont été consultés lorsque disponibles.

3.2 Analyse du rôle de la Maison de l'UPA

La structure organisationnelle de l'UPA, qui permet de regrouper sous un même chapeau plus de 250 organisations syndicales (voir section 3.1.2), permet à celles-ci de bénéficier de plusieurs avantages découlant de ce regroupement (partage de ressources, économies d'échelle, coordination des interventions, etc.). Par ailleurs, plusieurs de ces organisations sont localisées à la Maison de l'UPA, à Longueuil, notamment la Confédération de l'UPA, la majorité des groupes affiliés ainsi que plusieurs entreprises apparentées. La présente étude cherche donc à évaluer l'impact économique de ce double regroupement, organisationnel d'une part et géographique d'autre part.

Pour ce faire, le concept de siège social peut s'avérer utile. On retrouve dans la littérature plusieurs définitions de siège social, qui varient légèrement de l'une à l'autre :

- Principal établissement d'une société ou d'une association, où sont concentrées ses activités juridiques, administratives et de direction (OQLF, 2012).
- Établissement dont l'activité principale consiste à fournir à des établissements affiliés des services de gestion générale et/ou de soutien administratif. Un siège social s'occupe de diriger ou de gérer l'entreprise dans son ensemble. Ses activités englobent des fonctions intégrées comme la planification stratégique et organisationnelle, les communications, la planification fiscale, les services juridiques, le marketing, les finances, les ressources humaines et les services de technologies de l'information (Définition de la classe 551114 – Sièges sociaux, du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SIAN) Canada 2012, Statistique Canada, 2016).
- Entité opérationnelle responsable d'offrir des services de soutien (comptabilité, juridique, gestion, registre des salaires, etc.) à d'autres entités opérationnelles faisant partie de la même entreprise (Statistique Canada, 2018b).
- Entité commerciale qui assure les fonctions d'administration et de gestion en un lieu géographiquement distinct des unités de production de l'entreprise (Bloom et Grant, 2011).

À la lumière de ces définitions, il apparaît que la Maison de l'UPA ne peut pas être considérée, à strictement parler, comme un siège social, puisqu'elle ne représente pas le principal centre décisionnel d'une société. De fait, la Maison de l'UPA n'est pas une « entité opérationnelle » parmi d'autres au sein d'une même entreprise, mais plutôt une organisation qui fédère d'autres organisations indépendantes et autonomes. Cela dit l'analogie peut être maintenue et s'avérer utile.

En effet, certaines fonctions typiquement assurées par un siège social se retrouvent à la Maison de l'UPA, notamment sous la responsabilité de la Confédération de l'UPA (ex. communications, services juridiques, planification stratégique et organisationnelle, marketing, finances, services de technologies de l'information, etc.). Les organisations regroupées au sein de l'UPA, telles que les fédérations régionales, délèguent à la Confédération des activités qu'elles ont en commun dans le but d'en accroître l'efficacité. De la même façon, les groupes affiliés (ex. PLQ, ÉPQ, etc.) assurent des fonctions similaires au profit des syndicats spécialisés qu'ils coordonnent. Ce faisant, il devient pertinent de se demander si la Maison de l'UPA n'engendre pas des retombées semblables à des sièges sociaux.

Selon la littérature consultée (KPMQ, 2013; Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, 2014), les activités des sièges sociaux engendrent plusieurs types de retombées

économiques, dont certains sont possiblement engendrés par les activités réalisées à la Maison de l'UPA. Le tableau suivant présente les retombées potentielles de la Maison de l'UPA et l'approche utilisée pour évaluer celles-ci.

TABLEAU 5. RETOMBÉES DES SIÈGES SOCIAUX ET MÉTHODES D'ANALYSE PROPOSÉES

Retombées des sièges sociaux	Méthode d'analyse
<p>Offre d'emplois de qualité</p> <p>Les sièges sociaux emploient une proportion importante de personnes hautement qualifiées et offrent des postes bien rémunérés (environ le double de la rémunération moyenne canadienne)</p>	<p>Le salaire moyen et le niveau d'éducation des employés de la Maison de l'UPA sont comparés au salaire moyen et au niveau d'éducation des personnes résidant dans l'agglomération de Longueuil.</p>
<p>Contribution au développement de firmes de services professionnels</p> <p>Les sièges sociaux ont recours à des firmes de services professionnels (juridiques, comptables, etc.) pour leur fonctionnement.</p>	<p>La valeur des contrats attribués à des firmes de services professionnels (services comptables, juridiques, financiers ou marketing, etc.) en 2016 est évaluée.</p>
<p>Contribution au prestige de la région et à l'attraction de visiteurs d'affaires</p> <p>Cette attraction peut favoriser le développement des secteurs de l'hébergement, de la restauration et du divertissement et l'amélioration du parc immobilier commercial.</p>	<p>Divers exemples d'événements organisés par l'UPA et ayant attiré des visiteurs d'autres provinces/pays sont documentés.</p>
<p>Impact sur le milieu caritatif de la région</p> <p>Les sièges sociaux supportent financièrement plusieurs organismes et encouragent la participation et le bénévolat de leurs employés.</p>	<p>Des exemples de dons ou de commandites que l'UPA a offerts à des organismes sont documentés.</p>

Sources : KPMQ (2013), Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, 2014

Pour conclure, l'analyse des retombées économiques (voir section 3.3) mettra en évidence les retombées propres à la Maison de l'UPA en matière de création d'emplois, de valeur ajoutée et de revenus pour les divers paliers gouvernementaux.

3.3 Évaluation des retombées économiques

3.3.1 APPROCHE GÉNÉRALE

L'évaluation de retombées économiques permet de mesurer l'impact d'une activité réalisée par un agent économique (ex. la fourniture d'un service) sur le reste de l'économie. Ces impacts sont mesurés en simulant le flux de biens et services entre les différents secteurs de l'économie qui découle de l'activité analysée. Par exemple, l'achat d'un bien auprès d'un fournisseur engendre des retombées chez ce dernier (profit, salaire pour les employés, etc.), mais également auprès des entreprises auxquelles il fait appel pour ses matières premières, puis auprès d'autres entreprises qui interviennent en amont, etc. On parle ainsi d'un effet multiplicateur : un dollar dépensé auprès d'une entreprise est ensuite dépensé à nouveau par celle-ci pour se procurer des matières premières, puis encore plusieurs fois, générant à chaque ronde de nouvelles retombées. Diverses fuites réduisent la valeur initiale de l'achat à chaque ronde, notamment les importations, l'épargne et les taxes, de sorte que la chaîne d'impacts s'arrête éventuellement.

Les retombées économiques évaluées sont composées des éléments suivants :

- Emplois : Dans cette étude, les emplois sont présentés en équivalent temps complet (ETC), c'est-à-dire en nombre d'emplois représentant 2 000 heures de travail/an. Ainsi, deux emplois saisonniers de 1 000 heures de travail par an sont équivalents à un ETC.
- Produit intérieur brut : le PIB représente la valeur ajoutée réalisée par les entreprises et autres organisations lors d'un processus de production. Il inclut les salaires et traitements avant impôt, les cotisations sociales, les revenus des entreprises individuelles, les profits et la dépréciation, en plus des taxes indirectes sur les biens et services, moins les subventions sur les biens et services. Le PIB permet d'estimer la richesse créée au cours d'une période donnée par les agents économiques.
- Revenus fiscaux : Les revenus fiscaux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sont estimés comme étant la somme des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, des taxes de vente et autres taxes indirectes et de l'impôt sur les profits des entreprises. Ces revenus fiscaux sont des revenus nets, les subventions et autres contributions gouvernementales étant soustraites des revenus bruts.

Trois niveaux de retombées économiques sont évalués : les retombées directes, indirectes et induites. Ces concepts sont définis ci-dessous.

- ⌋ Retombées directes : Les retombées directes sont celles qu'on mesure chez les organisations étudiées. À titre d'exemple, les emplois directs sont ceux occupés par les employés de l'UPA, des fédérations régionales ou encore des groupes affiliés.
- ⌋ Retombées indirectes : Les retombées indirectes sont celles qui résultent des achats de biens et services par les organisations étudiées. Par exemple, en achetant du matériel informatique, ces organisations participent à la création d'emplois et de valeur ajoutée par les fournisseurs de tel matériel. Par ailleurs, les retombées indirectes sont calculées sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, les achats faits par les fournisseurs de matériel informatique, tels que l'achat de mobilier, d'assurances, etc., représentent aussi des retombées indirectes des organisations de l'UPA. Puisque seules les retombées en sol québécois sont évaluées, la localisation des fournisseurs influencera le niveau des retombées indirectes (p. ex. : achats effectués localement ou importations).
- ⌋ Retombées induites : Les retombées économiques induites sont générées par les dépenses des consommateurs dont le revenu dépend des organisations de l'UPA. Il s'agit donc des retombées découlant des dépenses des employés des organisations de l'UPA, mais également des dépenses des employés des fournisseurs sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, un employé de l'UPA qui dépense une partie de son salaire à l'épicerie locale entraînera des retombées (p. ex. : emplois) dans cette épicerie. Puisque les dépenses de consommation représentent plus de 60 % de l'économie canadienne, la prise en compte des retombées induites permet d'avoir une vue d'ensemble complète de toutes les retombées économiques. Le niveau des salaires dans les organisations étudiées constitue donc un des principaux facteurs influençant le niveau des retombées induites.
- ⌋ Retombées totales : Les retombées totales sont la somme des retombées directes, indirectes et induites. Ces statistiques fournissent un portrait complet des retombées générées par les organisations de l'UPA.

3.3.2 MODÈLE UTILISÉ

Les retombées économiques engendrées par les organisations affiliées à l'UPA ont été estimées à l'aide des modèles de retombées économiques développés par EcoTec Consultants. Ces modèles reposent sur un moteur de tableaux entrées-sorties complété par des modules économétriques. Les données de base utilisées pour le développement des modèles proviennent de Statistique Canada, de l'Agence du revenu du Canada, de l'Institut de la statistique du Québec et du ministère des Finances du Québec.

La ventilation par région administrative est réalisée par un modèle régional qui simule les flux de biens et services entre les diverses régions du Québec. Afin d'assurer l'équilibre du modèle régional, celui-ci fonctionne en simultané avec un modèle interprovincial et national. Ce

fonctionnement simultané reproduit le fonctionnement réel de l'économie canadienne (modèle interprovincial) et québécoise (modèle régional).

3.3.3 DONNÉES UTILISÉES

Les données utilisées ont été recueillies directement auprès des organisations incluses dans l'étude (voir Tableau 5). Toutefois, deux organisations n'ont pas été en mesure de fournir leurs données, soit Les Éleveurs de volailles du Québec ainsi qu'UPA Développement international.

Les données récoltées sont décrites ci-dessous :

- Dépenses totales, par catégorie, pour l'année la plus récente pour laquelle ces données sont disponibles (2016 ou 2017), ainsi que région du Québec ou ces dépenses sont réalisées en majorité;
- Nombre d'employés et nombre total d'heures ou de semaines travaillées en 2016 ou 2017;
- Montant des impôts, taxes et autres frais payés aux divers paliers de gouvernement en 2016 ou 2017.

Pour récolter ces données, une grille de collecte a été fournie au répondant de chaque organisation (voir Annexe 1). Toutefois, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a fourni le total de ses revenus, qui ont été ventilés entre les différentes catégories de dépenses en prenant la répartition moyenne des autres organisations.

4. L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF AU SEIN DES ORGANISATIONS DE L'UPA

Les informations recueillies sur les organisations de l'UPA et leurs activités ont été consignées dans des fiches reprenant les grilles d'analyse développées pour les fins du présent mandat. Ces fiches se retrouvent à l'Annexe 2.

Un premier constat qui ressort de l'analyse des organisations est que, à l'exception du statut juridique, la majorité de celles-ci répondent à tous les critères d'appartenance à l'économie sociale :

- L'analyse des fédérations régionales, des groupes affiliés et de la Confédération de l'UPA révèle que leurs caractéristiques (autonomie, gouvernance démocratique, etc.) permettent d'entrevoir des similitudes avec les entreprises d'économie sociale. Seul leur statut juridique n'est pas conforme au critère établi par la *Loi de l'économie sociale*. La prochaine étape consiste donc à analyser leurs activités afin de voir si celles-ci possèdent les attributs des activités propres à l'économie sociale.
- L'analyse des entreprises apparentées, quant à elles, révèle que Aliments du Québec, AGRICarières et Agri-Traçabilité Québec répondent à l'ensemble des critères d'appartenance à l'économie sociale, et pourraient être considérées comme des entreprises d'économie sociale. Pour sa part, UPA DI ne possède pas d'activité marchande, et ne répond ainsi pas au critère de viabilité économique. L'organisation serait plutôt considérée comme une initiative de philanthropie des producteurs agricoles.

Un examen attentif de la matière permet un premier découpage reposant non pas sur le contenu des activités, mais bien sur le statut et la forme d'organisation que se donnent l'UPA et les organismes apparentés pour les conduire. Ainsi, des informations recueillies et colligées en Annexe 2, on peut identifier trois modèles dans lesquels se répartissent les initiatives d'entrepreneuriat collectif :

1. l'entreprise sans but lucratif, dûment constituée et possédant son statut juridique propre, ses règles de gouvernance et son système de gestion;
2. l'initiative quasi entrepreneuriale, visant la prestation de service, mais conduite à l'intérieur du cadre organisationnel de l'UPA qui y affecte des ressources, mais sans autonomiser les opérations dans un statut juridique autonome. Ailleurs, ces initiatives sont menées dans le marché et ont une dimension commerciale;

3. l'initiative paraphilanthropique qui regroupe des activités servant les valeurs sociales de l'UPA et agissant dans des sphères ou selon des modalités plus ou moins reliées à ses domaines d'intervention et qui vise à inscrire ses contributions dans le domaine de l'engagement sociétal, au service de l'intérêt général et comme geste de solidarité.

Il est important de rappeler que la présente étude se veut exploratoire et ne visait pas à identifier de façon exhaustive les initiatives menées par l'UPA et ses groupes affiliés qui pourraient s'apparenter à l'économie sociale. Les éléments présentés dans les sections suivantes représentent donc un aperçu de la contribution des organisations étudiées à l'économie sociale.

Pour plus de détails sur les éléments recensés dans les sections suivantes, le lecteur est invité à consulter l'Annexe 2.

4.1 Des entreprises d'économie sociale

De notre échantillon, huit organisations ayant une personnalité juridique autonome, créées, gouvernées et financées, du moins en partie, par les producteurs agricoles, peuvent être associées à des pratiques d'économie sociale de la part des organisations de l'UPA.

- **Novalait** : Novalait est une structure de soutien à la recherche laitière qui finance des chaires de recherche, des fermes-pilotes et des projets de recherche de nature variée. Les Producteurs de lait du Québec possèdent 50 % des actions de Novalait et occupent deux postes au conseil d'administration. Le financement est mixte : État/producteurs/industrie.
- **Valacta** : Valacta est un centre d'expertise en production laitière pour les régions du Québec et de l'Atlantique. Les Producteurs de lait du Québec possèdent 52 % des actions de Valacta et occupent quatre postes au conseil d'administration. Les autres partenaires sont le MAPAQ et l'Université McGill.
- **Centre de recherche sur les grains (CEROM)** : Le CEROM gère et réalise des projets de recherche pour le secteur des grains. Les Producteurs de grains du Québec assurent 25 % du financement et occupent trois postes sur 10 au conseil d'administration. Le financement est mixte : Producteurs/État.
- **Centre Acer** : Le Centre effectue de la recherche, du développement et du transfert technologique dans le secteur acéricole. La Fédération des producteurs acéricoles du Québec occupe deux postes sur treize. Le financement est mixte : État/producteurs/industrie.

- **Centre de développement du porc du Québec** : Le Centre offre une expertise dans plusieurs champs d'activité, tout en jouant un rôle de concertation auprès de la filière. Les Éleveurs de porcs du Québec occupent trois postes sur six au conseil d'administration et assurent 40 % du financement. Le financement est mixte : Producteurs/État.
- **Agri-Traçabilité Québec** : Agri-Traçabilité Québec est mandaté par le MAPAQ pour gérer le système de traçabilité agricole au Québec. L'UPA occupe quatre postes au conseil d'administration sur sept. Le financement est mixte : État/producteurs.
- **AGRIcarrières** : AGRICarrières, en tant que comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, regroupe et concerte les principaux représentants du secteur et coordonne notamment les services de placement/recrutement de main-d'œuvre et de formation continue. L'UPA occupe huit postes au conseil d'administration sur 14. Le financement est assuré principalement par l'État.
- **Aliments du Québec** : La mission de Aliments du Québec est de promouvoir l'industrie agroalimentaire du Québec à travers des marques comme *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec*. L'UPA occupe deux postes au conseil d'administration sur 11. Le financement est mixte : État/industrie.

4.2 Des initiatives quasi entrepreneuriales

Plusieurs initiatives mises en œuvre par les organisations de l'UPA sont de nature quasi entrepreneuriale, en ce sens qu'elles sont réalisées par les organisations de l'UPA alors qu'elles pourraient être assumées par des entreprises commerciales conventionnelles.

- Les Fédérations régionales de l'UPA :
 - Des initiatives de mutualisation :
 - Service de comptabilité et fiscalité : Divers services de comptabilité et de fiscalité (tenue de livres, paie, préparation de déclaration d'impôts, etc.). Services facturés à l'utilisateur.
 - Centre d'emplois agricoles : Divers services portant sur les ressources humaines (recrutement et placement de main-d'œuvre locale, service de transport, préparation des demandes d'études d'impact sur le marché du travail pour disposer de travailleurs étrangers temporaires, etc.). Financement mixte : État (environ 75 %)/utilisateur.

La Confédération de l'UPA :

- Des initiatives de mutualisation :
 - La Terre de chez nous : Organe d'information. Financement mixte : marché/UPA. Également une initiative à finalité sociale.
 - BHLF avocats : Services juridiques. Financement mixte : marché/UPA
 - Mutuelle de prévention : Services liés à la prévention des accidents et au suivi des réclamations. Financement par les utilisateurs. Également une initiative à finalité sociale.
 - Service de conseil en immigration pour les travailleurs étrangers temporaires : Services liés à l'immigration pour les employeurs agricoles (étude d'impact sur le marché du travail, prolongation ou transfert de travailleurs, résidence permanente, émission de permis de travail, etc.). Financement par les utilisateurs.

Au sein de plusieurs groupes affiliés :

- Des initiatives de mutualisation :
 - Négociation de conventions de mise en marché
 - Promotion et mise en marché
 - Participation à des programmes de recherche
 - Service de recherche économique sur les marchés, les prix, etc.

Les Éleveurs de volailles du Québec :

- Des initiatives à finalité sociale :
 - Mise en place de l'Équipe de contrôle des maladies avicoles et inspections
 - Service d'inspection du respect des règles de biosécurité et de salubrité

La Fédération des producteurs d'œufs du Québec :

- Une initiative de redistribution : Attribution d'une partie des hausses de contingent de façon individuelle (et non au prorata du contingent actuel de chaque producteur), exigence voulant que 8 000 unités de quota soient vendues à de nouveaux producteurs lors d'un démantèlement
- Une initiative à finalité sociale : programmes de salubrité et accompagnement des producteurs avec service d'inspection mutualisé

↳ Les Éleveurs de porcs du Québec :

- Une initiative de redistribution entre les tous les producteurs, d'une part des frais de transport engagés après 125 km du lieu de production et, d'autre part, des frais de transport réellement engagés et qui excèdent 3,75 \$ le porc
- Une initiative de mutualisation : Service de gestion des risques de marché
- Des initiatives à finalité sociale :
 - Diverses mesures d'appui aux éleveurs à forfait (ex. contrat type)
 - Mise en place d'un programme de traçabilité et salubrité
 - Mise en place de l'Équipe québécoise de santé porcine

↳ Les Producteurs de lait du Québec :

- Une initiative de redistribution : programme de péréquation des frais de transport. Chaque producteur paie le même prix à quantité égale transportée, peu importe la distance entre la ferme et le lieu de livraison.
- Des initiatives de mutualisation :
 - Négociation de la convention de transport et gestion des contrats
 - Planification et facturation de l'approvisionnement des usines
 - Garantie de paiement
- Une initiative à finalité sociale : mise en œuvre du programme ProAction (biosécurité et traçabilité)

↳ Les Producteurs de grains du Québec :

- Une initiative de mutualisation : Système de recueil et de diffusion de l'information sur les prix

↳ Les Producteurs de bovins du Québec :

- Des initiatives de mutualisation de services :
 - Investissements passés dans le Réseau Encans Québec
 - Développement d'un logiciel de traçabilité
 - Programme d'amélioration de la qualité

- La Fédération des producteurs acéricoles du Québec :
 - Des initiatives de mutualisation de services :
 - Création d'une réserve stratégique de sirop pour stabiliser les prix
 - Programme de vérification de la qualité
 - Publication de la revue Forêts de chez nous (avec la PPFQ).
 - Développement de produits
- La Fédération des producteurs forestiers du Québec :
 - Des initiatives de mutualisation de services :
 - Péréquation des prix dans certains syndicats affiliés
 - Péréquation des frais de transport dans certains syndicats affiliés.
 - Veille informationnelle
 - Promotion et publication de la revue Forêt de chez nous (avec la FPAQ)

4.3 Des initiatives paraphilanthropiques

UPA DI, un organisme de bienfaisance fondé par l'UPA en 1993, est considéré comme une initiative de philanthropie des producteurs agricoles. L'organisation soutient les fermes familiales dans les pays en développement en appuyant des organisations et des initiatives favorisant le développement d'une agriculture durable. Depuis sa fondation, UPA DI s'est impliquée dans 21 pays, a développé un programme intégré de formation et de développement de l'agriculture (en 2017, 16 224 jours-personnes de formation ont été réalisés), a organisé des voyages d'échange pour plusieurs centaines de producteurs québécois et a organisé des stages dans les différentes fédérations régionales affiliées à l'UPA pour des délégations étrangères. Ces initiatives contribuent à accroître les connaissances des membres de l'UPA et à améliorer leur compréhension des enjeux agricoles vécus ailleurs.

Enfin, diverses initiatives paraphilanthropiques ont également été identifiées. Celles-ci visent à faire avancer l'intérêt général par des activités sans caractère commercial.

- Les Éleveurs de volailles du Québec :
 - Programme d'aide à la relève avicole : octroi à un candidat par année de 1 500 mètres de quota. En complément (ou substitution) de l'État. Au service de l'intérêt général.

- Autorisation spéciale de production à des écoles d'agriculture : entente avec l'État. Au service de l'intérêt général.
 - Permission de produire jusqu'à 2 000 poulets à 10 candidats par an pour cinq ans pour les marchés de proximité.
 - Diminution du niveau de production de l'ensemble des éleveurs afin de permettre à un producteur frappé par un empêchement majeur de produire, de dépasser son quota annuel pour reprendre le contingent non produit. Mutualisation de la perte.
- ↳ La Fédération des producteurs d'œufs du Québec :
- Programme d'aide à la relève avicole : octroie chaque année de 5 000 unités de quota à un candidat n'ayant jamais détenu ou exploité un contingent de production d'une production agricole contingentée au Québec. Initiative à finalité sociale.
 - Soutien à la production d'œufs de race Chanteclerc, une poule patrimoniale.
- ↳ Les Éleveurs de porcs du Québec :
- Élaboration d'un programme d'aide à l'établissement de la relève. Initiative à finalité sociale.
- ↳ Les Producteurs de lait du Québec :
- Programmes d'aide à la relève en production laitière (prêt de quota) et aide au démarrage d'entreprise. Initiative à finalité sociale.
- ↳ La Fédération des producteurs acéricoles du Québec :
- Création d'une réserve de contingent destinée à de nouveaux producteurs. Initiative à finalité sociale.

Aux initiatives décrites ci-dessus s'ajoutent des dons réalisés par les organisations étudiées à des organismes de bienfaisance ou à des événements. À cet effet, la Section 5.2.3 présente plusieurs exemples de contributions financières à des initiatives communautaires ou caritatives de la part des organisations situées à la Maison de l'UPA.

4.4 Un ajout au modèle agricole québécois

Par la nature et l'étendue des pratiques assimilables à des prestations relevant du domaine de l'économie sociale, ce premier travail exploratoire laisse entrevoir une conclusion de grande portée. En effet, il n'apparaît pas du tout exagéré de considérer que ces pratiques contribuent non seulement à donner une identité syndicale unique à l'UPA, mais encore et surtout à faire

de sa contribution au domaine de l'économie sociale une composante à part entière du modèle agricole québécois.

Presque toutes les organisations affiliées à l'UPA étudiées dans le cadre du présent mandat ont mis en œuvre une ou plusieurs initiatives relevant de l'économie sociale. De fait, les résultats de l'analyse tendent à démontrer que les activités de nature syndicale seraient minoritaires dans l'ensemble, bien que l'UPA soit sans contredit une organisation syndicale. L'analyse révèle par ailleurs que les groupes affiliés sont derrière une part importante de ces initiatives d'économie sociale. Les données recueillies permettent en effet d'estimer que 80 % des activités de ces groupes sont en fait des services découlant de l'entrepreneuriat collectif plutôt que de la pratique syndicale. Notons par ailleurs que la majorité de ces services n'auraient probablement pas vu le jour ou n'auraient pas eu l'impact qu'ils ont eu sans l'approche québécoise de mise en marché collective enchâssée dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1), qui instaure notamment un mécanisme permettant le financement de ces initiatives.

Par la prise en charge de nombreux aspects de la production et par la prestation de services dans des cadres de mutualisation sans but lucratif de même que par ses nombreuses contributions au domaine de l'agriculture faites au nom de l'intérêt général (soutien à la relève, occupation du territoire, etc.), l'UPA contribue ainsi à donner au modèle agricole québécois une architecture unique, qui le distingue nettement de ce qui est observable ailleurs dans les économies agricoles des pays développés. Ailleurs, en effet, plusieurs des pratiques et modes d'organisation mis de l'avant par l'UPA relèvent le plus souvent du domaine exclusif de l'économie marchande et de l'entrepreneuriat privé. Les soustrayant à la stricte logique du profit en instaurant des modes de collaboration tantôt avec l'État tantôt avec diverses instances publiques, l'UPA contribue à faire de l'agriculture un domaine d'exception dans l'organisation de l'économie. En effet, en choisissant de définir les intérêts de ses membres en s'efforçant de tenir compte des préoccupations et valeurs qui ne sont pas directement reliées aux aspects économiques de leur activité, l'UPA fait des contributions qui tiennent compte de l'intérêt général et de choix de société occupant ainsi un espace complémentaire aux interventions de l'État et aux réalités de marché qu'elles atténuent ou modulent en fonction de ces choix. L'engagement envers la relève agricole, les efforts de mutualisation des coûts de transport pour favoriser l'occupation du territoire et contenir les inégalités entre producteurs, la modulation des règles de contingentement pour favoriser la production artisanale et la desserte des marchés de proximité, etc. ne sont pas des choix dictés par la stricte rationalité marchande. Ce sont des affirmations de principes, des choix de faire prévaloir, dans l'organisation de l'économie agricole, des valeurs qui dressent des passerelles solides entre les agriculteurs et les autres artisans du bien commun.

5. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF AU SEIN DE L'UPA ET DES ORGANISATIONS AFFILIÉES

Dans cette section, les retombées économiques de l'UPA et des organisations qui y sont affiliées sont évaluées. Cette évaluation vise à comprendre de quelle façon le regroupement des producteurs agricoles au sein de l'UPA permet d'accroître les retombées économiques qu'ils engendrent pour le Québec, notamment grâce à la mutualisation des ressources, la coordination des interventions et aux économies d'échelle que permet ce regroupement.

Dans un premier temps, les effets d'entraînement sur l'économie du Québec et des régions sont évalués (voir Section 3.3 pour la description de la méthodologie). Il s'agit, ici, de mesurer comment l'achat de biens et services par l'UPA entraîne des effets positifs chez d'autres organisations et acteurs en amont (ex. création de revenu et d'emploi chez les fournisseurs). Les données récoltées pour réaliser cette évaluation permettent par ailleurs de faire une distinction entre les activités de nature syndicale et les activités qui découlent d'un entrepreneuriat collectif au sein des organisations évaluées, notamment les diverses initiatives recensées et décrites à la Section 4. Les données permettent également de distinguer les effets d'entraînement des organisations regroupées à la Maison de l'UPA, à Longueuil. Ce regroupement de plusieurs organisations dans un même lieu permet à ces dernières de décupler leur impact local.

Dans un second temps, la Maison de l'UPA, de par les activités qui y ont cours, est comparée à un siège social, et les retombées propres à ce genre d'entités sont mises en lumière.

5.1 Les retombées économiques de l'UPA et des organisations affiliées

5.1.1 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DE L'UPA

Dans un premier temps, le tableau suivant présente la totalité des retombées économiques engendrées par les organisations étudiées. Ces résultats sont probablement sous-estimés puisque l'étude ne visait pas l'ensemble des organisations affiliées à l'UPA.

TABLEAU 6. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES¹ DE L'UPA ET DES ORGANISATIONS AFFILIÉES²

Région	Emplois	PIB (M\$)	Revenus gouvernementaux ('000 \$)		
			Fédéral	Provincial	Municipal ³
Bas-Saint-Laurent	61	5,5	389,2	624,1	S.O.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	46	3,7	260,9	409,3	S.O.
Capitale-Nationale	165	12,7	940,1	1 359,2	S.O.
Mauricie	53	4,0	283,0	448,5	S.O.
Estrie	58	4,8	334,6	525,2	S.O.
Montréal	532	38,7	2 652,9	4 168,5	S.O.
Outaouais	19	1,2	70,5	110,0	S.O.
Abitibi-Témiscamingue	25	2,3	160,4	249,3	S.O.
Côte-Nord	9	0,7	44,9	67,5	S.O.
Nord-du-Québec	2	0,2	11,3	16,5	S.O.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	24	2,8	196,1	308,3	S.O.
Chaudière-Appalaches	109	9,3	663,1	1 044,0	S.O.
Laval	38	3,2	222,0	332,6	S.O.
Lanaudière	61	5,7	423,3	651,4	S.O.
Laurentides	70	6,3	438,2	675,3	S.O.
Montérégie	671	70,0	5 165,6	8 156,3	S.O.
Centre-du-Québec	126	11,2	842,0	1 270,3	S.O.
Province de Québec	2 069	182,5	13 098,0	20 416,4	2 115,0

Note 1 : Les retombées totales représentent la somme des retombées directes, indirectes et induites (voir Section 3.3.1)

Note 2 : Les Éleveurs de volaille du Québec, Aliments du Québec et UPA Développement international ne sont pas inclus.

Note 3 : Les revenus de taxation foncière pour les municipalités ne sont pas disponibles par région administrative et n'incluent que les revenus directs (les revenus indirects et induits ne sont pas inclus).

Dans l'ensemble, les organisations étudiées dans le cadre de ce travail génèrent annuellement 2 069 emplois équivalents temps-complet (ETC), 182,5 millions de dollars de PIB, et 35,6 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement. La majorité de ces retombées sont engendrées en Montérégie et à Montréal ce qui s'explique de deux façons. D'une part, la Maison de l'UPA, qui regroupe plusieurs des organisations étudiées, est située à Longueuil, et une part importante des employés et des fournisseurs de ces organisations est située à proximité. D'autre part, plusieurs fournisseurs sont localisés à Montréal, de sorte qu'une part importante des retombées indirectes de l'UPA y sont générées.

Néanmoins, on observe des retombées dans toutes les régions, notamment parce que les activités des fédérations régionales sont réalisées directement dans leur territoire, et parce que plusieurs autres organisations réalisent certaines activités en région. L'Annexe 3 présente le détail des retombées de l'UPA.

5.1.2 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DÉCOULANT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE L'UPA

Une part importante des activités des organisations étudiées comprend des initiatives que nous avons qualifiées de quasi entrepreneuriales, en ce sens qu'elles pourraient être le fait d'entreprises commerciales conventionnelles. Les retombées économiques de cet entrepreneuriat collectif, qui représentent une partie des retombées totales présentées à la Section 5.1.1, ont été estimées de deux façons :

- Pour les fédérations régionales et la Confédération, les dépenses ont été réparties entre les activités de nature syndicale et les services (ex. service de comptabilité et fiscalité). Ainsi, on constate qu'un peu plus de la moitié des dépenses des fédérations régionales découlent de prestations de service, le reste découlant d'activités syndicales.
- Pour les groupes affiliés, le nombre total d'employés a été réparti entre les employés travaillant principalement sur des fonctions syndicales et ceux travaillant principalement sur les services¹¹. Près de 80 % des employés des groupes affiliés sont ainsi attirés à la prestation des divers services offerts aux producteurs agricoles.

Ces proportions ont été appliquées aux retombées totales afin d'obtenir une estimation des effets d'entraînement dus à l'entrepreneuriat collectif. Les résultats sont présentés au tableau suivant. Comme à la Section 5.1.1, les résultats présentés ci-dessous sont probablement sous-estimés puisque l'étude ne visait pas l'ensemble des organisations affiliées à l'UPA.

¹¹ Dans les faits, les activités de nature syndicale et les services sont indissociables, puisque l'ensemble de ces activités visent à mettre en œuvre la mission des groupes affiliés. Cette démarcation est donc fictive.

TABLEAU 7. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES¹ DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA²

Région	Emplois	PIB (M\$)	Revenus gouvernementaux ('000 \$)		
			Fédéral	Provincial	Municipal ³
Bas-Saint-Laurent	35	3,1	220,1	352,6	S.O.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	26	2,1	148,5	232,8	S.O.
Capitale-Nationale	96	7,4	545,3	786,5	S.O.
Mauricie	30	2,3	161,0	254,9	S.O.
Estrie	33	2,7	192,4	302,0	S.O.
Montréal	316	23,0	1 576,1	2 478,0	S.O.
Outaouais	11	0,7	41,4	64,7	S.O.
Abitibi-Témiscamingue	15	1,3	91,7	142,4	S.O.
Côte-Nord	6	0,4	26,4	39,7	S.O.
Nord-du-Québec	1	0,1	6,6	9,7	S.O.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	1,6	111,3	174,9	S.O.
Chaudière-Appalaches	62	5,3	374,8	589,4	S.O.
Laval	22	1,9	131,0	196,4	S.O.
Lanaudière	35	3,3	247,3	380,3	S.O.
Laurentides	40	3,6	249,8	384,4	S.O.
Montérégie	392	41,4	3 057,4	4 828,9	S.O.
Centre-du-Québec	72	6,4	481,1	723,7	S.O.
Province de Québec	1 207	106,8	7 662,2	11 941,3	1 239,4

Note 1 : Les retombées totales représentent la somme des retombées directes, indirectes et induites (voir Section 3.3.1)

Note 2 : Les Éleveurs de volaille du Québec, Aliments du Québec et UPA Développement international ne sont pas inclus.

Note 3 : Les revenus de taxation foncière pour les municipalités ne sont pas disponibles par région administrative et n'incluent que les revenus directs (les revenus indirects et induits ne sont pas inclus).

Les initiatives d'entrepreneuriat collectif mises en œuvre par les organisations affiliées à l'UPA entraînent près de 60 % des retombées totales de ces organisations. Sur une base annuelle, 1 207 emplois ETC, 106,8 millions de dollars de PIB, et 20,8 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement sont créés par ces initiatives. La répartition régionale de ces retombées est similaire à celle observée pour les retombées totales, avec une concentration dans les régions de la Montérégie et de Montréal. Les détails se retrouvent à l'Annexe 4.

5.1.3 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA MAISON DE L'UPA

Le tableau suivant présente les retombées engendrées par les organisations de la Maison de l'UPA étudiées dans le cadre du mandat : la Confédération, les groupes affiliés et deux entreprises apparentées (AGRIcarrières et ATQ). Ces retombées représentent une partie des retombées totales de l'UPA (Section 5.1.1).

TABLEAU 8. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES¹ DE LA MAISON DE L'UPA²

Région	Emplois	PIB (M\$)	Revenus gouvernementaux ('000 \$)		
			Fédéral	Provincial	Municipal ³
Bas-Saint-Laurent	20	1,5	98,5	150,6	S.O.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	18	1,4	88,8	136,0	S.O.
Capitale-Nationale	97	7,6	562,9	768,8	S.O.
Mauricie	20	1,5	95,5	144,6	S.O.
Estrie	29	2,4	161,4	249,7	S.O.
Montréal	498	36,0	2 467,2	3 911,9	S.O.
Outaouais	14	0,9	54,3	86,4	S.O.
Abitibi-Témiscamingue	13	1,0	64,9	97,3	S.O.
Côte-Nord	7	0,6	34,2	52,2	S.O.
Nord-du-Québec	2	0,1	8,3	12,2	S.O.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	1,0	60,4	90,7	S.O.
Chaudière-Appalaches	31	2,5	163,3	241,2	S.O.
Laval	30	2,7	186,5	282,0	S.O.
Lanaudière	40	3,9	293,6	447,7	S.O.
Laurentides	32	2,4	157,5	231,1	S.O.
Montérégie	563	61,4	4 532,3	7 189,7	S.O.
Centre-du-Québec	48	4,2	329,9	447,8	S.O.
Province de Québec	1 473	131,1	9 359,4	14 539,8	997,8

Note 1 : Les retombées totales représentent la somme des retombées directes, indirectes et induites (voir Section 3.3.1)

Note 2 : Les Éleveurs de volaille du Québec, Aliments du Québec et UPA Développement international ne sont pas inclus.

Note 3 : Les revenus de taxation foncière pour les municipalités ne sont pas disponibles par région administrative et n'incluent que les revenus directs (les revenus indirects et induits ne sont pas inclus).

Les activités de la Maison de l'UPA sont derrière la création de près de 1 500 emplois ETC, 131 millions de dollars de PIB, et près de 25 millions de dollars en revenus pour les divers paliers de gouvernement. Sans surprise, la majorité des retombées sont localisées en Montérégie. La région de Montréal est également bien représentée, puisqu'une part importante des fournisseurs y sont situés. Néanmoins, les autres régions de la province bénéficient également de ces retombées en raison des retombées indirectes et induites, mais aussi parce que les organisations de la Maison de l'UPA emploient directement certaines personnes en régions (ex. pour la gestion des entrepôts de la FPAQ). L'Annexe 5 présente le détail des retombées de l'UPA.

5.2 Les retombées spécifiques de la Maison de l'UPA

La Maison de l'UPA, située à Longueuil, regroupe plusieurs des organisations affiliées à l'UPA, incluant la Confédération de l'UPA et plusieurs groupes affiliés, dont les huit groupes affiliés retenus pour le présent travail¹². Le rôle et les activités de ces organisations s'apparentent, à certains égards, à ceux d'un siège social et, en ce sens, il est possible de se demander si la Maison de l'UPA n'engendrerait pas des retombées similaires à celles d'un siège social.

Dans les sections suivantes, l'impact de la Maison de l'UPA sur l'offre d'emplois de qualité, sur le développement de firmes de services spécialisés, sur l'attrait de visiteurs ou sur le milieu caritatif est évalué.

5.2.1 SIÈGE SOCIAL : DÉFINITION

On retrouve dans la littérature plusieurs définitions de siège social, qui varient légèrement de l'une à l'autre :

- ⌋ « Principal établissement d'une société ou d'une association, où sont concentrées ses activités juridiques, administratives et de direction » (OQLF, 2012).
- ⌋ « Établissement dont l'activité principale consiste à fournir à des établissements affiliés des services de gestion générale et/ou de soutien administratif. Un siège social s'occupe de diriger ou de gérer l'entreprise dans son ensemble. Ses activités englobent des fonctions intégrées comme la planification stratégique et organisationnelle, les communications, la planification fiscale, les services juridiques, le marketing, les finances, les ressources

¹² Les Producteurs de lait du Québec, Les Éleveurs de porcs du Québec, Les Producteurs de bovins du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs du Québec, Les Éleveurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, les Producteurs de grains du Québec et la Fédération des producteurs forestiers du Québec.

humaines et les services de technologies de l'information » (Définition de la classe 551114 – Sièges sociaux, du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012, Statistique Canada, 2016).

- « Entité opérationnelle responsable d'offrir des services de soutien (comptabilité, juridique, gestion, registre des salaires, etc.) à d'autres entités opérationnelles faisant partie de la même entreprise » (Statistique Canada, 2018b).
- « Entité commerciale qui assure les fonctions d'administration et de gestion en un lieu géographiquement distinct des unités de production de l'entreprise » (Bloom et Grant, 2011).

En somme, un siège social est une division qui assume des responsabilités de gestion et d'administration pour d'autres divisions de la même organisation, et qui agit comme principal centre décisionnel de celle-ci. Par ailleurs, la séparation du siège social par rapport aux autres établissements d'une organisation offre deux avantages à celle-ci : la possibilité de se rapprocher d'autres centres décisionnels et sièges sociaux, et d'avoir accès à une diversité de fournisseurs de services spécialisés (ex. services juridiques, de marketing, de communication, etc.) (Davis et Henderson, 2008).

5.2.2 L'IMPORTANCE DES SIÈGES SOCIAUX DANS L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

En 2016, on comptait 558 sièges sociaux au Québec, qui employaient plus de 53 000 personnes (Statistique Canada, 2018c). Ceci représentait 20,5 % des sièges sociaux et 23,3 % des emplois dans ces derniers au Canada, alors que la province était responsable de 19,1 % du PIB canadien. La majorité de ceux-ci sont situés dans la région de Montréal, où l'on retrouve 381 sièges sociaux (68 % des sièges sociaux de la province) et 42 225 employés (80 % des employés). En moyenne, chaque siège social de la région de Montréal emploie 111 personnes.

Selon le Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises (2014), les sièges sociaux engendrent plusieurs types de retombées pour la région dans laquelle ils sont localisés. D'une part, comme pour toute organisation, l'achat de biens et services par les sièges sociaux génère des effets d'entraînement sur l'économie de la province, menant à la création d'emplois et de valeur ajoutée auprès des fournisseurs, et de revenus fiscaux pour les gouvernements (voir Section 5.1.3). D'autre part, les sièges sociaux entraînent des retombées qui leur sont propres, en raison de leurs caractéristiques particulières :

- Offre d'emplois de qualité (qualifications et rémunérations élevées);
- Contribution au développement de firmes de services professionnels spécialisés et à la création d'emplois bien rémunérés au sein de ces firmes;

- Contribution au prestige d'une agglomération et à l'attrait de celle-ci auprès des visiteurs d'affaires, ce qui peut entraîner une augmentation et une amélioration du parc immobilier commercial et une hausse des activités d'hébergement, de restauration et de divertissement;
- Contribution au développement des activités des organisations caritatives, à travers les dons de l'entreprise et de ses employés.

Par ailleurs, la présence d'un siège social au Québec peut favoriser l'accroissement des achats de biens et services auprès d'autres firmes québécoises, par opposition à une situation où une entreprise présente au Québec aurait son siège social à l'extérieur de la province.

5.2.3 LE RÔLE ET LES RETOMBÉES DE LA MAISON DE L'UPA

Puisqu'elle ne joue pas le rôle de principal centre décisionnel de l'organisation, la Maison de l'UPA ne peut être considérée comme un siège social à proprement parler. Par contre, elle partage plusieurs caractéristiques avec les sièges sociaux. En particulier, la Confédération de l'UPA et plusieurs groupes affiliés dont les bureaux sont situés à la Maison de l'UPA offrent des services à des organisations affiliées (fédérations régionales de l'UPA, syndicats spécialisés, etc.) similaires à ceux qu'offrent des sièges sociaux. Par exemple :

- Plusieurs départements de la Confédération de l'UPA (ex. Direction des services et technologies de l'information, Département des ressources humaines) sont également responsables des mêmes services pour plusieurs Fédérations régionales.
- Dans certains cas, les services d'un département de la Confédération sont offerts à la pièce aux organisations affiliées (ex. Direction des affaires juridiques qui peut facturer des services d'appui juridique aux autres organisations affiliées à l'UPA).
- La majorité des groupes affiliés prennent en charge plusieurs fonctions pour les syndicats affiliés, dont la planification stratégique, les communications, les services juridiques, le marketing, les finances, les ressources humaines et les services de technologies de l'information.

Par ailleurs, comme plusieurs sièges sociaux, la Maison de l'UPA permet aux organisations affiliées à l'UPA de se rapprocher d'autres centres décisionnels (ex. organisations publiques et privées situées à Montréal) et de fournisseurs de services spécialisés.

Les prochaines sections présentent les retombées de la Maison de l'UPA, selon les types de retombées attribuées généralement aux sièges sociaux (Section 5.2).

QUALITÉ DES EMPLOIS OFFERTS

Avec plus de 500 employés, la Maison de l'UPA se compare avantageusement à l'ensemble des sièges sociaux de la grande région montréalaise, où l'on retrouve en moyenne 111 employés. En plus de générer de nombreux emplois, la Maison de l'UPA offre des emplois de qualité. Cette qualité est évaluée selon deux critères : la rémunération offerte et le niveau de scolarité. Les données présentées dans le tableau suivant permettent de comparer les emplois à la Maison de l'UPA avec les emplois dans l'agglomération de Longueuil, en fonction de ces deux critères.

TABLEAU 9. REVENU MOYEN SELON LE TYPE D'EMPLOI ET SCOLARITÉ, EMPLOYÉS DE LA MAISON DE L'UPA ET RÉSIDENTS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Critère	Maison de l'UPA¹	Agglo. Longueuil
Revenu moyen		
Ensemble des salariés	72 494 \$	65 360 \$ ²
Niveau de scolarité		
Aucun diplôme	0 %	16,7 % ³
Diplôme d'études secondaires	0 %	21,2 % ³
Diplôme d'études prof. ou collégial	35,1 %	31,3 % ³
Diplôme universitaire	64,9 %	30,9 % ³

Note 1 : Données fournies par l'UPA (communication personnelle). Données pour 2017.

Note 2 : Revenu d'emploi moyen en 2015 pour les travailleurs qui ont travaillé toute l'année à plein temps en 2015 (Statistique Canada, 2017).

Note 3 : Population âgée de 15 ans et plus (Statistique Canada, 2017).

Le revenu moyen de l'ensemble des salariés de la Maison de l'UPA est environ 11 % plus élevé que le revenu moyen de l'ensemble des résidents de l'agglomération. Sur le plan des conditions salariales, la Maison de l'UPA offre ainsi des emplois qui tirent à la hausse les revenus d'emploi dans l'agglomération de Longueuil.

Par ailleurs, le niveau de scolarité des employés de l'UPA est particulièrement élevé en comparaison avec l'ensemble de l'agglomération. Près des deux tiers des employés possèdent un diplôme universitaire, contre 31 % des résidents de Longueuil.

En somme, la présence de la Maison de l'UPA dans l'agglomération de Longueuil permet d'y attirer des travailleurs possédant un niveau de scolarité élevé et permet d'accroître les revenus d'emploi moyens. De toute évidence, ces travailleurs qualifiés et bien rémunérés, qui

s'installent en majorité dans la région et qui y font leurs achats, entraînent des retombées bénéfiques pour l'économie de Longueuil.

DÉVELOPPEMENT DE FIRMES DE SERVICES PROFESSIONNELS

Les organisations situées à la Maison de l'UPA font régulièrement appel à des firmes de services professionnels : services juridiques, comptabilité et fiscalité, sécurité, services administratifs, etc. On peut estimer, au minimum, à 14,1 millions de dollars la valeur des contrats attribués par ces organisations à des firmes externes en 2016, ce qui contribue sans contredit au développement des firmes en question et à la création d'emplois au sein de celles-ci.

ATTRACTION DE VISITEURS

Plusieurs organisations situées à la Maison de l'UPA accueillent des délégations en provenance de différentes régions, qu'il s'agisse d'autres pays ou d'autres provinces canadiennes. À titre d'exemple :

- La Confédération de l'UPA accueille plusieurs délégations à Longueuil en provenance d'autres pays ou provinces chaque année. En 2016, cinq délégations étrangères (en provenance de la France, de la Belgique, du Japon et des Pays-Bas) et trois délégations provinciales (Ontario, Colombie-Britannique et Nouveau-Brunswick) ont été accueillies à la Maison de l'UPA. En 2017, quatre délégations internationales (France, Japon, Chine et Corée) ainsi que deux délégations de l'Ontario ont été accueillies à Longueuil. Une délégation néo-zélandaise a également été accueillie par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides.
- UPA Développement international, dont la mission est de soutenir la ferme familiale comme modèle d'agriculture durable dans les pays en voie de développement, est également localisée à Longueuil et reçoit de nombreuses délégations en provenance de différents de plusieurs pays d'Afrique, des Amériques et des Caraïbes.

Les objectifs de ces visiteurs incluent notamment de mieux connaître le fonctionnement des organisations agricoles québécoises et celui de la mise en marché collective dans les différents secteurs de production. Ces délégations, en plus de faire connaître le Québec et la région montréalaise aux visiteurs, entraînent des retombées directes dans différents secteurs d'activité (hôtellerie, restauration et services alimentaires, transport, etc.).

Par ailleurs, les organisations localisées à la Maison de l'UPA organisent annuellement plusieurs événements qui attirent des visiteurs québécois et étrangers. Plusieurs de ces événements sont

organisés ailleurs qu'à Longueuil, ce qui permet d'attirer des visiteurs dans différentes régions. Par exemple :

- Depuis 15 ans, la Confédération de l'UPA, en partenariat avec les fédérations régionales et les groupes affiliés, organise une journée « Portes Ouvertes », au cours de laquelle plus de 100 fermes, situées partout au Québec, accueillent des visiteurs souhaitant découvrir la réalité du monde agricole. En 2017, c'est près de 160 000 personnes qui ont participé à l'événement (2,2 millions de visiteurs depuis le début de l'initiative). Des activités de découvertes au Parc olympique de Montréal et une activité protocolaire réunissant environ 200 personnes sont également réalisées.
- Les organisations de l'UPA organisent divers colloques sur des sujets variés : colloques sur la santé psychologique à Drummondville en 2016, 2017 et 2018 (300 participants en provenance du Québec), colloque des partenaires de la santé et de la sécurité en agriculture en partenariat avec le CNESST à Drummondville en 2017 (115 participants du Québec et un invité du Manitoba), etc.
- L'UPA tient son congrès annuel à Québec, où se réunissent environ 500 personnes, essentiellement des parties prenantes du secteur agricole québécois en provenance de diverses régions de la province.
- En 2016, Les Éleveurs de porcs du Québec organisaient un *Forum stratégique sur l'avenir de la production porcine*, réunissant environ 300 personnes à Québec, incluant des experts provenant du Canada, des États-Unis et d'Europe.
- Autres exemples d'événements organisés par l'UPA et les organisations affiliées : Journée de la rentrée 2017 à Granby (200 participants, dont une délégation étrangère), journée provinciale des petites fermes 2017 à Lévis (100 participants), tournoi de golf au profit de l'ACFA (Au cœur des familles agricoles) à Waterloo (250 participants), etc.

En plus de faire découvrir les différentes régions de la province et le dynamisme du secteur agricole québécois, ces événements stimulent l'activité économique des régions où se déroulent ces événements, en attirant des visiteurs qui se logent, se nourrissent et font appel à divers services.

APPUI À DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES OU CARITATIVES

Les organisations de l'UPA sont nombreuses à soutenir des organismes communautaires ou caritatifs, ainsi que des initiatives visant à défendre l'intérêt général (ex. protection de l'environnement). Ainsi, la Confédération de l'UPA octroie plus de 300 000 \$ par année à divers organismes. Certains de ceux-ci œuvrent dans le secteur agricole et ont comme mission, par exemple, de développer et transférer les connaissances (ex. Centre de référence en agriculture

et agroalimentaire du Québec, Institut de recherche et développement en agroenvironnement, etc.) ou de soutenir les fermes familiales dans les pays en voie de développement (UPA Développement international). D'autres poursuivent une mission d'intérêt plus général, qui déborde du seul milieu agricole (ex. Association des jeunes ruraux, Solidarité rurale du Québec, Société canadienne cancer, Centraide, etc.).

L'UPA s'implique directement dans certaines initiatives qui, bien qu'elles aient une incidence sur le secteur agricole, visent un objectif plus large et entraînent des retombées positives sur l'ensemble de la société. Par exemple, l'UPA intervient régulièrement, que ce soit seule ou en collaboration avec d'autres organisations, pour faire valoir l'importance de protéger le territoire agricole de l'empiètement des activités urbaines ou industrielles. L'UPA appuie également l'initiative « Tous ruraux » de Solidarité rurale du Québec, qui vise à « reconstruire les ponts entre urbains et ruraux afin qu'ils prennent conscience de leur interdépendance et complémentarité »¹³.

Les organisations affiliées à l'UPA, comme les groupes spécialisés, mettent également en œuvre différentes mesures pour aider la communauté. Par exemple :

- Depuis plusieurs décennies, Les Producteurs laitiers du Québec administrent le programme Lait-école, qui permet de distribuer des berlingots de lait dans les écoles primaires du Québec.
- En 2016, Les Éleveurs de volailles du Québec ont instauré le programme *Le poulet du Québec en cadeau* pour soutenir les organismes luttant contre la faim et aider les familles dans le besoin en faisant don de produits de poulet à plus de 30 organismes.
- La Fédération des producteurs d'œufs du Québec, quant à elle, a développé des partenariats avec diverses organisations œuvrant au bien-être de la collectivité, comme la Fondation OLO, le Club des petits déjeuners du Québec, Leucan et La Tablee des chefs.

Dans tous ces cas, la capacité d'intervention des producteurs agricoles est démultipliée du fait de leur regroupement au sein de l'UPA et des organisations affiliées. En effet, il est peu probable que les producteurs, individuellement, soient en mesure de générer un impact aussi significatif.

En somme, le regroupement des entreprises agricoles au sein de syndicats locaux et l'affiliation de ceux-ci aux fédérations régionales, aux groupes spécialisés et à la Confédération de l'UPA, procurent aux producteurs agricoles une force de frappe pour la défense de leurs intérêts et l'amélioration de la performance de leurs entreprises. Or, il est fort probable, également, que

¹³ <https://tousruraux.quebec/a-propos/>

ce regroupement permet d'accroître la performance et la force économique du secteur agricole dans son ensemble et, du coup, d'augmenter son impact sur l'ensemble de l'économie de la province. Que ce soit l'offre d'emplois de qualité, la contribution au développement de firmes de services spécialisés, l'attrait de visiteurs ou l'impact sur le milieu caritatif, l'entrepreneuriat collectif des producteurs agricoles génère des bénéfices qui débordent largement du secteur agricole québécois.

6. CONCLUSION

L'objectif de cette étude était d'apporter un nouvel éclairage sur le rôle que l'UPA et les organisations qui y sont affiliées jouent au sein du modèle agricole québécois, en mettant en évidence leur contribution économique particulière. Le développement et la mise en place de divers services de soutien et d'accompagnement de la production agricole sont ainsi interprétés comme relevant de l'entrepreneuriat collectif ou de l'économie sociale. L'étude a permis, d'une part, d'identifier et d'analyser les services de nature économique offerts par les organisations affiliées à l'UPA aux producteurs agricoles à des fins non exclusivement marchandes et, d'autre part, d'évaluer les retombées économiques qui découlent de ces activités. Un accent particulier était également porté sur la Maison de l'UPA, à Longueuil, où sont regroupées plusieurs organisations affiliées à l'UPA et qui s'apparente à un siège social à plusieurs égards, avec les retombées particulières qui en découlent.

Les analyses ont permis, dans un premier temps, de démontrer que la majorité des organisations étudiées s'apparentent fortement à des entreprises d'économie sociale. Pour la plupart d'entre elles, leur statut d'organisation syndicale constitue le seul élément interdisant une telle appellation, puisque les syndicats ont historiquement été exclus du domaine de l'économie sociale.

Dans un deuxième temps, l'analyse des initiatives mises en œuvre par les organisations étudiées a permis de recenser plusieurs dizaines d'initiatives s'apparentant à de l'entrepreneuriat collectif. Celles-ci sont menées soit par des entreprises d'économie sociale distinctes créées sous l'impulsion des organisations de l'UPA, soit au sein même de ces organisations. Par exemple, Novalait, le Centre Acer et Agri-Traçabilité Québec sont des exemples d'entreprises sans but lucratif, dûment constituées et possédant leur propre statut juridique, règles de gouvernance et systèmes de gestion, créées par les organisations de l'UPA (avec divers partenaires) dans le but de répondre à certains besoins économiques des producteurs agricoles. Quant aux initiatives menées au sein même des organisations de l'UPA, initiatives que nous appelons quasi entrepreneuriales, elles sont nombreuses et diversifiées : service de comptabilité et fiscalité, centre d'emplois agricoles, La Terre de chez nous, mutuelle de prévention, négociation de conventions de mise en marché, promotion et mise en marché des produits agricoles, financement de la recherche, etc. Enfin, l'analyse a également permis de recenser des initiatives paraphilanthropiques qui témoignent d'un engagement sociétal au service de l'intérêt général : divers programmes d'aide à la relève, mutualisation de la perte d'un producteur frappé par un empêchement majeur de produire, soutien à la production de races patrimoniales, contributions financières à des initiatives communautaires ou caritatives, etc.

Bien qu'elle ne puisse pas être considérée comme un siège social à proprement parler, la Maison de l'UPA partage plusieurs caractéristiques avec les sièges sociaux, en raison notamment des services que ses locataires (ex. Confédération de l'UPA) offrent à des organisations affiliées (fédérations régionales de l'UPA, syndicats spécialisés, etc.) : services et technologies de l'information, département des ressources humaines, services d'appui juridique, planification stratégique, communications, marketing, finances, etc. Par ailleurs, comme plusieurs sièges sociaux, la Maison de l'UPA permet aux organisations affiliées à l'UPA de se rapprocher d'autres centres décisionnels (ex. organisations publiques et privées situées à Montréal) et de fournisseurs de services spécialisés.

L'analyse des retombées spécifiques de la Maison de l'UPA révèle que sa présence dans l'agglomération de Longueuil permet d'y attirer des travailleurs possédant un niveau de scolarité élevé et d'accroître les revenus d'emploi moyens, de contribuer au développement de firmes de services professionnels (ex. services juridiques, comptabilité et fiscalité, etc.), de stimuler l'activité économique en attirant des visiteurs lors des événements organisés par l'UPA et, finalement, de soutenir diverses initiatives communautaires ou caritatives grâce à des contributions financières ou autres.

L'ensemble de ces initiatives engendrent des retombées économiques qui bénéficient à l'ensemble des régions du Québec. Ainsi, les diverses activités de l'UPA et des organisations affiliées engendrent annuellement 2 069 emplois équivalents temps-complet (ETC), 182,5 millions de dollars de PIB, et 35,6 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement. De ces retombées, on estime que :

- 1 207 emplois ETC, 106,8 millions de dollars de PIB, et 20,8 millions de dollars de revenus pour les divers paliers de gouvernement proviennent d'initiatives d'entrepreneuriat collectif menées par les organisations de l'UPA;
- 1 500 emplois ETC, 131 millions de dollars de PIB, et près de 25 millions de dollars en revenus gouvernementaux sont engendrés par les organisations situées à la Maison de l'UPA.

Les résultats de ces analyses permettent de tirer deux constats importants. D'une part, par la nature et l'étendue des services offerts aux producteurs agricoles, l'UPA et les organisations qui y sont affiliées se sont dotées d'une identité syndicale unique. En effet, en plus d'assurer la défense et la promotion des intérêts des producteurs agricoles, l'entrepreneuriat collectif constaté au sein de ces organisations syndicales contribue au domaine de l'économie sociale. Presque toutes les organisations affiliées à l'UPA étudiées dans le cadre du présent mandat ont mis en œuvre une ou plusieurs initiatives relevant de l'économie sociale et les résultats tendent à démontrer que les activités de nature syndicale seraient minoritaires dans l'ensemble, bien

que l'UPA soit sans contredit une organisation syndicale. Cet apport spécifique de l'UPA donne au modèle agricole québécois une architecture unique, qui le distingue des économies agricoles observées dans d'autres pays développés, où plusieurs des initiatives recensées au Québec relèvent habituellement du domaine exclusif de l'économie marchande et de l'entrepreneuriat privé.

D'autre part, le regroupement des entreprises agricoles au sein de leurs organisations syndicales et l'entrepreneuriat collectif qui caractérise ces organisations génèrent des bénéfices qui débordent du secteur agricole québécois : création d'emplois de qualité, contribution au PIB, revenus gouvernementaux, contribution au développement de firmes de services spécialisés, impact sur le milieu caritatif, etc.

Cette étude éclaire ainsi un aspect méconnu du rôle économique des entreprises agricoles québécoises, et l'impact de celles-ci sur l'ensemble des régions et sur l'économie du Québec. Le présent travail exploratoire ouvre des perspectives qu'il vaudrait la peine d'explorer et documenter davantage, à la fois pour mesurer avec une plus grande précision l'ensemble des impacts économiques et sociaux de l'activité agricole et pour mieux comprendre la nature et le rôle que joue l'entrepreneuriat collectif syndical non seulement dans l'économie agricole, mais aussi dans le développement rural. À cette fin, les recommandations suivantes apparaissent comme autant de suites pertinentes à envisager pour élargir la portée du présent rapport :

Proposition 1

Afin de mieux comprendre et mesurer l'ensemble des contributions de l'entrepreneuriat collectif conduit et suscité par l'UPA, il serait nécessaire de dresser le portrait monographique le plus exhaustif possible des initiatives mises de l'avant par les différentes fédérations et les organismes affiliés.

Proposition 2

En raison de l'importance de la portée sociale aussi bien que théorique de la reconnaissance de ce rôle si original de la contribution de l'UPA au domaine de l'économie sociale, il serait souhaitable que le travail de documentation et d'analyse soit conduit en étroite collaboration avec le Chantier de l'économie sociale. Deux enjeux justifient d'envisager une telle collaboration :

- Un enjeu de reconnaissance sociale et de légitimité qu'une démarche conjointe et une discussion des résultats d'un éventuel travail d'inventaire et d'analyse pourraient susciter. À la lumière des résultats préliminaires ici esquissés, il est raisonnable de penser qu'un tel travail conjoint pourrait conduire à reconnaître l'UPA comme partie prenante du domaine de l'économie sociale;
- Le travail de description et d'analyse pourrait également servir à enrichir et mieux faire connaître l'originalité du modèle québécois d'économie sociale et du rôle qu'il tient dans l'organisation économique du Québec.

Proposition 3

Une meilleure connaissance de la place et du rôle de l'entrepreneuriat collectif mené sous l'égide de l'UPA et relevant directement ou indirectement du domaine de l'économie sociale pourrait permettre l'élaboration de politiques publiques novatrices. Des échanges structurés entre les représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, du Chantier de l'économie sociale et de l'UPA devraient être envisagés pour discuter des suites à donner au présent rapport. Ces échanges permettraient peut-être de mener un programme de travail tripartite visant à une intégration des connaissances au processus d'élaboration des politiques et programmes. Le soutien institutionnel à l'économie sociale accordé par le Québec est sans équivalent à l'échelle internationale. En élargissant les perspectives à la lumière d'une connaissance plus fine des innovations conduites par les agriculteurs et leur organisation, le Québec pourrait se démarquer encore davantage et donner à son leadership international reconnu un essor encore plus vif. On pourrait envisager qu'un tel élargissement pourrait contribuer grandement à l'élaboration de politiques agricoles et de développement rural réellement inédites.

RÉFÉRENCES

- Bloom, M., et M. Grant (2011). *La valeur des sièges sociaux – Analyse du rôle, de la valeur et de l'avantage des sièges sociaux dans les chaînes de valeur mondiales*. Conference Board du Canada.
- Bouchard, M. J., P. C. Filho et M St-Denis (2011). *Cadre conceptuel pour définir la population statistique de l'économie sociale au Québec*. Cahier de la chaire de recherche du Canada en économie sociale, École des sciences de la gestion, UQAM, no R-21011-02, 118 pages.
- CQCM [Conseil québécois de la coopération et de la mutualité] (2018). *Statistiques*. CQCM [en ligne] <https://www.cqcm.coop/les-reseaux/statistiques/>
- Desjardins (2017). *Faits saillants financiers*. Desjardins [en ligne] <https://www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs/rapport-annuel-mouvement-desjardins/faits-saillants-financiers/index.jsp>
- Gouvernement du Québec (2017). *Pour une économie ouverte et prospère. Un plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants*. Gouvernement du Québec, 116 p.
- Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises (2014). *Le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec*. Gouvernement du Québec, 47 p.
- Groupe de travail sur l'économie sociale (1996). *Osons la solidarité! Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale*. Déposé lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. 64 pages.
- KPMG (2013). *Les sièges sociaux au Québec – Leur évolution, leur contribution et leur expansion. Présentation du rapport d'analyse réalisée pour le Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises*. KPMQ, 78 p.
- MEIE [ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations] (2015). *L'économie sociale, des valeurs qui nous enrichissent. Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020*. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, 49 pages.
- MESI [ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation] (2018). *Évolution des coopératives non financières par secteur d'activité de 2000 à 2015*. MESI [en ligne] <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-du-secteur-cooperatif/statistiques/evolution-des-cooperatives-non-financieres-par-secteur-dactivite-de-2000-a-2015/>
- OQLF (2012). *Siège social*. Office québécois de la langue française [en ligne] http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=1299045. Page consultée le 12 mars 2018.

Statistique Canada (2016). *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012 : 551114 - Sièges sociaux*. Statistique Canada [en ligne] http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=118464&CVD=118471&CPV=551114&CST=01012012&CLV=5&MLV=5. Page consultée le 12 mars 2018.

Statistique Canada (2017). *Profil du recensement. Recensement de 2016*. Produit no 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada (2018a). *Tableau 32-10-0045-01 Recettes monétaires agricoles, annuel (x1 000)*. Statistique Canada

Statistique Canada (2018b). *Enquête annuelle auprès des sièges sociaux (SISOC)*.

Statistique Canada. (2018c). *Tableau 33-10-0110-01 Sièges sociaux et emploi dans les sièges sociaux*.

ANNEXES

ANNEXE 1. GRILLE DE COLLECTE DE DONNÉES

TABLEAU 10. DÉPENSES RÉALISÉES ET LOCALISATION DU PRINCIPAL FOURNISSEUR

	Dépense totale en 2016	Code postal ou municipalité du fournisseur principal
Dépenses de fonctionnement au QUÉBEC		
Loyer et frais d'immeuble plus entretien		
Location de salle		
Papeterie, fournitures et timbres (inclus messagerie)		
Télécommunications		
Informatique		
Assurances		
Services bancaires (interets, frais de banque et service de paie)		
Services professionnels externes (services juridiques, comptabilité, préparation des déclarations de revenus, tenue de livres, commandites, sécurité, autres services administratifs, etc.)		
Aide aux groupes		
Projets collectifs		
Activités de communication et de promotion (ex. espace publicitaire dans les journaux, temps d'antenne publicitaire, publicité sur Internet, services de publicité ou de relations publiques, commandite)		
Matériel de vulgarisation		
Salaires et avantages sociaux des employés		
Perdième ou jetons de présence		
Frais de formation des employés et des élus		
Frais de déplacement employés et élus : essence, autobus, taxi, avions, location de véhicule, etc.		
Frais de déplacement employés et élus : hôtels		
Frais de déplacement employés et élus : repas		
Autres		
Total	0	SANS OBJET
Achats sujets à amortissement au QUÉBEC		
Voitures automobiles		
Camions légers, fourgonnettes et véhicules utilitaires sport (VUS)		
Meubles		
Ordinateurs et logiciels		
Construction immobilière		
Autres		
Total	0	SANS OBJET
GRAND TOTAL	0	SANS OBJET

TABLEAU 11. NOMBRE D'EMPLOYÉS ET TOTAL DES SEMAINES TRAVAILLÉES

	2016	
	Nombre de travailleurs (ETP)	Total des semaines (ou heures) travaillées
Nombre d'ETP (permanents et saisonniers)		
Résidents du Québec - Région de résidence permanente		
Bas-Saint-Laurent		
Saguenay-Lac-Saint-Jean		
Capitale-Nationale		
Mauricie		
Estrie		
Montréal		
Outaouais		
Abitibi-Témiscamingue		
Côte-Nord		
Nord-du-Québec		
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		
Chaudière-Appalaches		
Laval		
Lanaudière		
Laurentides		
Montérégie		
Centre-du-Québec		
Total Québec	0	0
Employés qui ont leur résidence permanente dans une autre province		
TOTAL	0	0

TABLEAU 12. MONTANTS PAYÉS AUX DIVERS PALIERS DE GOUVERNEMENT

CATÉGORIES D'IMPÔTS ET DE TAXES	Fédéral	Provincial	Municipalités	Total
Impôts sur le revenu des entreprises	SANS OBJET			0 \$
Impôts prélevés à la source pour les salaires des employés				0 \$
Taxes foncières et scolaires				0 \$
TPS/TVQ				0 \$
Autre (préciser)				0 \$
TOTAL	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

ANNEXE 2. FICHES D'ANALYSE DES ORGANISATIONS DE L'UPA

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES DE L'UPA

Description générale	<p>Les Fédérations régionales de l'UPA, au nombre de 12, regroupent des syndicats locaux établis dans chacune des MRC de leur territoire.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Les fédérations régionales voient à la formation et à l'information des membres ainsi qu'à la coordination des actions menées par l'UPA. Elles travaillent sur des dossiers touchant l'ensemble des producteurs et productrices agricoles : valorisation de la profession, aménagement et protection du territoire agricole, fiscalité foncière, agroenvironnement, etc.¹⁴</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>Les fédérations régionales sont des personnes morales sans but lucratif, constituées en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
Portrait économique	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 368 (total des 12 fédérations)
Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale	
<p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les administrateurs sont élus parmi les membres des syndicats affiliés à la fédération régionale; • Les règlements des fédérations régionales prévoient que celles-ci doivent tenir une assemblée générale annuelle et que les membres des syndicats affiliés ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire; • Chaque délégué a droit à un vote; • Les Règlements généraux des fédérations régionales peuvent être amendés par les 2/3 des voix exprimées aux assemblées générales annuelles ou à toute autre assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin; <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe; • Aucun vote n'est accordé à des non-membres; • Les états financiers des fédérations régionales sont présentés séparément de ceux de toute autre entité. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'activités marchandes (ex. Service de comptabilité et fiscalité) <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fédérations régionales sont des personnes morales sans but lucratif. <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail. 	

¹⁴ <https://www.upa.qc.ca/fr/organisation/>

Fonctions \ Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
			Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché					
Organisation et soutien de la production		<ul style="list-style-type: none"> Service de comptabilité et fiscalité (tenue de livre, paie, préparation de déclaration d'impôts, transfert, acquisition et vente d'entreprises, déclaration TPS/TVQ, etc.). Les services de comptabilité publique (vérification d'états financiers, etc.) sont fournis par des sociétés par actions de comptables professionnels agréés, distinctes des FR. Centre d'emplois agricoles (recrutement et placement de main-d'œuvre locale, service de transport, préparation des demandes d'études d'impact sur le marché du travail pour disposer de travailleurs étrangers temporaires, coaching sur les bonnes pratiques en RH, soutien à la prévention, etc.) 			
Promotion et développement de marché					
Recherche et développement					
Soutien à la relève					

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC

<p>Description générale</p>	<p>La Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ) représente 156 producteurs regroupés au sein de trois syndicats régionaux membres de la FPOQ.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>La FPOQ a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et des producteurs d'œufs de consommation. Elle administre le Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec, dont les objets sont, notamment, d'améliorer les conditions de mise en marché, de rechercher de nouveaux débouchés, d'ordonner la production, de prendre et collaborer à toute initiative ayant pour objet d'augmenter la consommation d'œufs et de rechercher les moyens d'accroître la qualité.</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>La FPOQ est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
<p>Portrait économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 15 • Chiffre d'affaires : 37,8 M\$ (2016)
<p>Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale</p> <p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les administrateurs sont des élus des syndicats affiliés à la FPOQ; • Les règlements de la FPOQ prévoient que celle-ci doit tenir une assemblée générale annuelle et que les membres et les producteurs d'œufs ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire; • Chaque producteur (ou membre pour les assemblées syndicales) a une voix à l'assemblée générale; • Le Règlement général de la FPOQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin; • Les documents de la Fédération sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint. <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe; • Aucun vote n'est accordé à des non-membres; • Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint) <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • La FPOQ est une personne morale sans but lucratif. <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail. • La <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office. 	

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché			<ul style="list-style-type: none"> Négociation, avec les acheteurs, des conventions de mise en marché des œufs. 			
Organisation et soutien de la production			<ul style="list-style-type: none"> Procédures favorisant les plus petites entreprises (attribution d'une partie des hausses de contingent de façon individuelle, exigence voulant que 8 000 unités de quota soient vendues à de nouveaux producteurs lors d'un démantèlement, programme de consolidation des entreprises, etc.). 			
Promotion et développement de marché			<ul style="list-style-type: none"> Promotion générique des œufs : partenariat avec une émission culinaire télévisée, implication dans des programmes universitaires d'excellence sportive, concession alimentaire au stade Saputo à Montréal, etc. 			
Recherche et développement			<ul style="list-style-type: none"> Financement de projets de recherche (ex. enrichissement des œufs à la vitamine D, efficacité environnementale de différents systèmes de logement, etc.). 			
Soutien à la relève					<ul style="list-style-type: none"> Programme d'aide au démarrage offrant du quota à 6 nouveaux producteurs aux 5 ans. Projet pilote d'aide au démarrage de producteurs d'œufs dédiés à la vente directe, qui permet le démarrage de 5 producteurs dédiés aux ventes en circuits courts, par année. 	

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Description générale	<p>La Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) représente 11 300 producteurs regroupés au sein de 12 syndicats régionaux membres de la FPAQ.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu de la <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles</i>, assurer la promotion des intérêts des acériculteurs et acéricultrices d'ici, développer et valoriser le plein potentiel de production et de vente des produits de l'éérable du Québec, et ce, en respectant les règles de développement durable.</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>La FPAQ est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
Portrait économique	<ul style="list-style-type: none">• Emplois : 56• Chiffre d'affaires : 28,7 M\$ (2017)
Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale	
<u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait	
<ul style="list-style-type: none">• Tous les administrateurs sont élus parmi les producteurs membres des syndicats affiliés;• Les règlements de la FPAQ prévoient que celle-ci doit tenir une assemblée générale annuelle, et que les producteurs visés par le Plan conjoint ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire;• Les producteurs sont représentés à l'assemblée générale par des délégués et chaque délégué a droit à un vote;• Le Règlement général de la FPAQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin;• Les documents de la FPAQ sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec.	
<u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait	
<ul style="list-style-type: none">• Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe;• Aucun vote n'est accordé à des non-membres;• Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité.	
<u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait	
<ul style="list-style-type: none">• Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint)	
<u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait	
<ul style="list-style-type: none">• La FPAQ est une personne morale sans but lucratif.	
<u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait	
<ul style="list-style-type: none">• La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail.• La <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office.	

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché			<ul style="list-style-type: none"> Négociation, avec les acheteurs, de la convention de mise en marché du sirop d'érable et de la convention de mise en marché de l'eau d'érable. Mise en place d'une réserve stratégique de sirop afin de pallier les impacts de la fluctuation annuelle de la production. 			
Organisation et soutien de la production			Publication du bulletin <i>Info-sirop</i> .		Programme de vérification de la qualité et du classement du sirop d'érable en vrac.	
Promotion et développement de marché			<ul style="list-style-type: none"> Promotion générique des produits d'érable Campagnes de promotion à l'étranger. Développement de nouveaux produits (eau d'érable) 			
Recherche et développement			<ul style="list-style-type: none"> Programme de recherche sur les caractéristiques des produits de l'érable. Financement de projets de recherche, notamment au Centre ACER 			Gouvernance du Centre ACER : La FPAQ occupe 2 postes au CA (sur 13).
Soutien à la relève					Réserve de contingent destinée à de nouveaux producteurs.	

LES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Description générale	<p>Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent 11 000 producteurs regroupés au sein de 14 syndicats régionaux membres des PGQ.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Avec la mission de promouvoir, défendre et développer de façon collective les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres, les PGQ se veulent avant tout un lieu de réseautage ayant pour but d'améliorer l'environnement d'affaires des entreprises qu'ils représentent.</p> <p>Par l'entremise d'un travail d'échanges avec les productrices et producteurs de grains, de veille, d'analyse, de concertation et de communication avec l'industrie et les gouvernements, les Producteurs de grains du Québec ont la responsabilité d'agir sur divers leviers économiques et politiques, notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Information sur les marchés• Développement de la commercialisation et des marchés• Recherche, transfert technologique et services-conseils• Protection financière• Gestion du risque <p><u>Forme juridique</u></p> <p>Les PGQ sont une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
Portrait économique	<ul style="list-style-type: none">• Emplois : 22• Chiffre d'affaires : 6,3 M\$
Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale	
<p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none">• Tous les administrateurs doivent être des producteurs intéressés au sens du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec;• Les règlements des PGQ prévoient que ceux-ci doivent tenir une assemblée générale annuelle. Seuls les membres du conseil d'administration ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire;• Les membres sont représentés à l'assemblée générale par des délégués et chaque délégué a droit à un vote;• Le Règlement général des PGQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin;• Les documents des PGQ sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de grains du Québec. <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none">• Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe;• Aucun vote n'est accordé à des non-membres;• Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none">• Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint) <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none">• Les PGQ sont une personne morale sans but lucratif. <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none">• La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail.	

L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

- La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office.

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché			<ul style="list-style-type: none"> • Service d'information sur les marchés : informations sur l'évolution des marchés des locaux et internationaux, obtenues notamment grâce au Système de recueil et de diffusion de l'information. • Négociation des conditions de production des semences de céréales et des prix minimaux 			
Organisation et soutien de la production						
Promotion et développement de marché			Activités de promotion des grains (ex. événements mettant en valeur la production de l'orge) et de promotion de la profession de producteur de grains (ex. journées portes ouvertes, diffusion de communiqués, de lettres ouvertes et d'articles, etc.).			
Recherche et développement			Contributions financières au Centre de recherche sur les grains (CEROM).			Gouvernance du CEROM : Les PGQ assurent 25 % du financement et occupent 3 postes au CA (sur 10).
Soutien à la relève						

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Description générale	<p>Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) représentent 5 500 fermes laitières regroupées.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>Les PLQ sont une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
Portrait économique	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 47 • Chiffre d'affaires : 64,6 M\$
Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale	
<p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les administrateurs sont élus parmi les membres; • Les règlements des PLQ prévoient que ceux-ci doivent tenir une assemblée générale annuelle et que les membres ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire; • Chaque membre a droit à un vote; • Le Règlement général des PLQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin; • Les documents des PLQ sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lait du Québec. <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe; • Aucun vote n'est accordé à des non-membres; • Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint) <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les PLQ sont une personne morale sans but lucratif. <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail. • La <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office. 	

L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché		Péréquation des frais de transport : Chaque producteur paie le même prix, à quantité égale, pour le transport de son lait, indépendamment de la distance entre les lieux de production et de livraison.	<ul style="list-style-type: none"> Négociation, avec les acheteurs, de la convention de mise en marché du lait. Négociation, avec les transporteurs, de la convention de transport du lait et des contrats de transport. Approvisionnement des usines afin d'optimiser l'utilisation du lait. Facturation des usines et paiements aux producteurs. 	Garantie de paiement		
Organisation et soutien de la production			<ul style="list-style-type: none"> Recherche économique (suivi des marchés du lait, etc.). Actionnaire majoritaire de Valacta 	Plan d'action en santé animale	Mise en œuvre de ProAction (bien-être animal, biosécurité, environnement et traçabilité), incluant la formation des producteurs et visites de fermes par des agents de validation.	Gouvernance de Valacta : Les PLQ occupent 4 postes au CA (sur 13).
Promotion et développement de marché			Campagnes de marketing (télévision, magazines, Internet, etc.).		Mise en place de circuits de ramassage particuliers pour le lait bio, kasher, oméga-3, et foin sec.	
Recherche et développement			<ul style="list-style-type: none"> Contributions financières à Novalait qui met en œuvre des projets de recherche et finance des chaires de recherche industrielle et des projets pilotes à la ferme. Participation à des projets de recherche et à la création d'outils pour les producteurs (ex. soutien financier ou partage d'expertise). 		Participation à des projets de recherche procurant des bénéfices pour la société (ex. réduction des émissions de GES).	Gouvernance de Novalait : Les PLQ participent au financement de Novalait avec l'État et l'industrie, possèdent 50 % des actions de Novalait et occupent 2 postes au CA (sur 6).
Soutien à la relève					<ul style="list-style-type: none"> Programme d'aide à la relève en production laitière, par le prêt de quota Priorité d'achat à la relève sur le Système centralisé de vente de quotas. Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières, avec une priorité pour les régions éloignées. 	

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

<p>Description générale</p>	<p>Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) représentent 15 600 producteurs regroupés au sein de 14 syndicats régionaux membres des PBQ.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Le mandat premier des PBQ consiste à défendre et à promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des producteurs de bovins du Québec.</p> <p>Dans le but d'assurer à tous les producteurs de bovins du Québec le meilleur revenu net possible, procurant ainsi une qualité de vie décente, les PBQ se donnent pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir le développement et la croissance des entreprises, de la production et de l'ensemble de l'industrie bovine du Québec, en vue d'offrir à notre client ultime, le consommateur, un produit de qualité répondant à ses exigences. • gérer efficacement les mécanismes de mise en marché collectifs, tout en respectant le rythme de développement de chaque secteur de production. • soutenir la mise en commun de préoccupations particulières aux secteurs de production ainsi que la recherche de solutions pouvant profiter à l'ensemble des producteurs. <p><u>Forme juridique</u></p> <p>Les PBQ sont une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
<p>Portrait économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 35 • Chiffre d'affaires : 6,1 M\$ (2016)
<p>Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale</p> <p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les administrateurs doivent être des producteurs intéressés au sens du Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec; • Les règlements des PBQ prévoient que ceux-ci doivent tenir une assemblée générale annuelle. Seuls les membres du conseil d'administration ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire; • Les membres sont représentés à l'assemblée générale par des délégués et chaque délégué a droit à un vote; • Le Règlement général des PBQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin; • Les documents des PBQ sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec. <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe; • Aucun vote n'est accordé à des non-membres; • Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint) <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les PBQ sont une personne morale sans but lucratif. <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail. 	

L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

- La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office.

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché			<ul style="list-style-type: none"> • Négociation, avec les acheteurs, des conventions de mise en marché. • Investissements passés dans le Réseau Encans Québec et dans des entreprises de transformation alimentaire en aval de la production. • Gestion des ventes de bouvillons aux É-U (transport, douanes, suivi des contrats, etc.). 	Instauration d'un fonds dans le cadre d'un programme d'autoassurance pour garantir le paiement aux producteurs.		
Organisation et soutien de la production			Programme de formations pratiques et développement d'outils d'aide à la gestion.		<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre de programmes de qualité. • Création d'un logiciel de traçabilité, de santé animale et de mise en marché. 	
Promotion et développement de marché			Promotion générique des produits			
Recherche et développement			Mise en place d'un fonds pour financer divers projets de recherche visant à améliorer l'alimentation, les systèmes de production, etc..			
Soutien à la relève						

LES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

<p>Description générale</p>	<p>Les Éleveurs de volaille du Québec (ÉVQ) représentent 826 producteurs regroupés au sein de cinq syndicats régionaux.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Issus des syndicats d'éleveurs de volailles, les ÉVQ sont regroupés en une association professionnelle qui a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Ils peuvent agir sur les plans local, régional, provincial, national et international concernant les questions qui les préoccupent.</p> <p>En plus de consulter leurs membres, les ÉVQ doivent favoriser et stimuler leur mobilisation et leur participation tout en les tenant informés sur les événements, les enjeux et les perspectives d'avenir du monde avicole.</p> <p>Lieu de concertation, les ÉVQ doivent donner plus de force et de possibilités à la mise en marché collective des produits avicoles. Ils doivent donc mettre en place différents services pour le fonctionnement du plan conjoint ou pour les autres outils de mise en marché.</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>Les ÉVQ sont une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
<p>Portrait économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 32
<p>Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale</p> <p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les administrateurs doivent être des producteurs intéressés au sens du Plan conjoint; • Les règlements des ÉVQ prévoient que celle-ci doit tenir une assemblée générale annuelle et que les membres ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire; • Chaque membre a droit à un vote; • Le Règlement général des ÉVQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin; • Les documents des ÉVQ sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec. <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe; • Aucun vote n'est accordé à des non-membres; • Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint) <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ÉVQ sont une personne morale sans but lucratif. <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail. 	

L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

- La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office.

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché			Négociation, avec les acheteurs, des conventions de mise en marché du poulet et du dindon.	Garantie de paiement		
Organisation et soutien de la production	Cas de force majeure : diminution du niveau de production permis pour tous les éleveurs afin de permettre à un producteur qui, en raison d'une force majeure, a mis en marché moins de poulets que son contingent individuel ne l'autorise, puisse reprendre le contingent non produit.		Recherche économique (suivi des marchés de la volaille, etc.).		<ul style="list-style-type: none"> • Permissions de production pour marchés de proximité : permissions de produire jusqu'à 2 000 poulets à 10 candidats/an, pour 5 ans. • Mise en place de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (prévention, contrôle et éradication de certaines maladies avicoles). 	
Promotion et développement de marché			Promotion générique de la volaille : campagnes publicitaires, publicités dans divers types de média, commandites, tournées d'événements, etc.		Service d'inspection du respect des règles de biosécurité et de salubrité.	
Recherche et développement			Financement de projets de recherche visant à améliorer les techniques de production, notamment à travers la Chaire en recherche avicole (U. McGill).			
Soutien à la relève					<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation spéciale de production à des écoles d'agriculture. • Programme d'aide à la relève avicole : octroi à un candidat par année de 1 500 mètres de quota. 	

LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

<p>Description générale</p>	<p>Les Éleveurs de porcs du Québec (ÉPQ) représentent 2 800 producteurs regroupés au sein de sept syndicats régionaux membres des ÉPQ.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Mettre tout en œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être un leader au sein de la filière porcine québécoise. • Assurer la prospérité et le développement durable des entreprises porcines du Québec. • Offrir un produit de qualité supérieure à tous les consommateurs. • Offrir un maximum d'information et de formations aux éleveurs pour qu'ils soient des moteurs de changement et de réussite. <p><u>Forme juridique</u></p> <p>Les ÉPQ sont une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
<p>Portrait économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 56 • Chiffre d'affaires : 15,0 M\$ (2017)
<p>Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale</p> <p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les administrateurs doivent être des producteurs intéressés au sens du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec; • Les règlements des ÉPQ prévoient que ceux-ci doivent tenir une assemblée générale annuelle. Seuls les membres du conseil d'administration ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire; • Les membres sont représentés à l'assemblée générale par des délégués et chaque délégué a droit à un vote; • Le Règlement général des ÉPQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin; • Les documents des ÉPQ sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec. <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe; • Aucun vote n'est accordé à des non-membres; • Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint) <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ÉPQ sont une personne morale sans but lucratif. <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi sur les syndicats professionnels</i> (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail. • La <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office. 	

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché		Péréquation des frais de transport : répartition entre tous les producteurs, d'une part, des frais de transport engagés après 125 km du lieu de production et, d'autre part, des frais de transport réellement engagés et qui excèdent 3,75 \$ par porc.	<ul style="list-style-type: none"> Négociation, avec les acheteurs, des conventions de mise en marché du porc. Service de gestion des risques de marché : programme offrant des formations gratuites sur la mise en marché du porc, de l'information sur le marché du porc et la possibilité d'effectuer des transactions de contrats à livraison différée. 	<ul style="list-style-type: none"> Appui pour les éleveurs à forfait (contrat type, grille de rémunération, etc.) Garantie de paiement 		
Organisation et soutien de la production			Recherche économique (suivi des marchés du porc, etc.).		<ul style="list-style-type: none"> Mise en application des programmes à la ferme (traçabilité, bien-être animal et salubrité) Mise en place de l'Équipe québécoise de santé porcine (prévention, contrôle et éradication de certaines maladies porcines). 	
Promotion et développement de marché			<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de marketing Partenariat avec Canada Porc International pour le développement des marchés extérieurs. 			
Recherche et développement			<ul style="list-style-type: none"> Contributions financières au Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), impliqué dans plusieurs projets de recherche et de développement Contributions financières au <i>Swine Innovation Porc</i> 			Gouvernance du CDPQ : Les ÉPO assurent 30-40 % du financement et occupent 3 postes au CA (sur 6).
Soutien à la relève					Développement d'un programme d'aide à la relève (en cours)	

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Description générale	<p>La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) représente 134 000 propriétaires forestiers regroupés au sein de 13 syndicats régionaux ou offices membres de la FPFQ.</p> <p>Contrairement aux autres groupes affiliés inclus dans cette étude, la FPFQ n'administre pas de plan conjoint. Les 13 syndicats et offices qui la composent administrent chacun leur propre plan conjoint régional.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>La FPFQ travaille à la promotion des intérêts des propriétaires et producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>La FPFQ est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).</p>
-----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Portrait économique	<ul style="list-style-type: none">• Emplois : 6• Chiffre d'affaires : 878 000 \$
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale

Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique » : Satisfait

- Tous les administrateurs sont élus parmi les membres;
- Les règlements de la FPFQ prévoient que celle-ci doit tenir une assemblée générale annuelle et que les membres ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire;
- Chaque membre a droit à un vote;
- Le Règlement général de la FPFQ peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin;
- Les documents de la FPFQ sont publics et accessibles à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec.

Critère « Autonomie et indépendance » : Satisfait

- Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe;
- Aucun vote n'est accordé à des non-membres;
- Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité.

Critère « Viabilité économique » : Satisfait

- Présence d'activités marchandes (divers services financés par une cotisation au Plan conjoint)

Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents » : Satisfait

- La FPFQ est une personne morale sans but lucratif.

Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution » : Satisfait

- La *Loi sur les syndicats professionnels* (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail.
- La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1) prévoit les modalités de liquidation des affaires d'un office de producteurs lorsqu'un plan conjoint prend fin (art. 175). Le solde est distribué proportionnellement entre les producteurs soumis au plan au cours des deux années précédant la date où il a pris fin, conformément aux modalités déterminées par la Régie ou, lorsqu'un nouveau plan remplace le plan abrogé et qu'il vise le même groupe de producteurs, le solde est remis au nouvel office.

Fonctions	Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
				Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> • Péréquation des prix : Certains syndicats affiliés à la FPFQ effectuent la péréquation des prix, de sorte que chaque producteur reçoit le même prix pour un produit identique, de mêmes quantité, catégorie et essence, et d'égale qualité. • Péréquation des frais de transport : Certains syndicats affiliés à la FPFQ effectuent la péréquation des frais de transport, de sorte que chaque producteur paie le même prix, à quantité égale, indépendamment de la distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux syndicats régionaux dans leurs négociations (documentation de l'évolution des marchés, analyse de la concurrence, etc.). • Développement d'une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour acheter leurs différents produits. • Élaboration d'un modèle de contrat entre un propriétaire forestier et un entrepreneur de récolte. • Mise en ligne d'un site Web accessible uniquement à ses affiliés et visant à offrir des données et analyses sur les marchés du bois. 				
Organisation et soutien de la production			Publication de la revue <i>Forêts de chez nous</i> , qui traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers (avec la FPAQ)			
Promotion et développement de marché						
Recherche et développement						
Soutien à la relève						

CONFÉDÉRATION DE L'UPA

Description générale

L'UPA représente l'ensemble des producteurs et productrices agricoles du Québec ainsi que tous les producteurs forestiers du Québec. Elle regroupe 90 syndicats locaux, 12 fédérations régionales, 130 syndicats et groupes spécialisés. Au sein de l'UPA, les producteurs et productrices agricoles sont regroupés selon une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent et selon le type de production agricole qu'ils exercent.

Mission

L'UPA a pour mission principale de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue et de croyance. De plus, en constante interaction avec l'ensemble de la société québécoise, l'UPA contribue à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel du milieu rural. Enfin, l'UPA reconnaît que l'agriculture et la foresterie québécoises se situent dans un contexte d'interactions mondiales et qu'en conséquence, elle peut s'associer à l'action collective des regroupements de productrices et de producteurs agricoles et forestiers, tant au Canada qu'à l'étranger.

Forme juridique

L'UPA est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40).

Portrait économique

- Emplois : 145
- Chiffre d'affaires : 33,2 M\$ (2017)

Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale

Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique » : Satisfait

- Tous les administrateurs sont des représentants des organisations affiliées à l'UPA, à l'exclusion des trois premiers dirigeants, qui sont élus par suffrage universel;
- Les règlements de la Confédération prévoient que celle-ci doit tenir une assemblée générale annuelle et que les membres ont le pouvoir de convoquer une assemblée générale extraordinaire;
- Les membres sont représentés à l'assemblée générale par des délégués et chaque délégué a droit à un vote;
- Le Règlement général de l'UPA peut être amendé par les 2/3 des voix exprimées à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale extraordinaire à cette fin.

Critère « Autonomie et indépendance » : Satisfait

- Le mode de nomination du conseil d'administration n'est pas dicté par une entité externe;
- Aucun vote n'est accordé à des non-membres;
- Ses états financiers sont présentés séparément de ceux de toute autre entité.

Critère « Viabilité économique » : Satisfait

- Présence d'activités marchandes (ex. Terre de chez nous, mutuelle de prévention, etc.)

Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents » : Satisfait

- L'UPA est une personne morale sans but lucratif.

Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution » : Satisfait

- La *Loi sur les syndicats professionnels* (RLRQ, chapitre S-40) prévoit les modalités de dévolution des biens du syndicat en cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice (art. 25). Tout solde restant suite à la liquidation doit être affecté à une ou des œuvres similaires désignées par le ministre du Travail.

L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

Fonctions \ Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
			Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché		<ul style="list-style-type: none"> • Terre de chez nous <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur le secteur agricole ○ Service d'information sur les marchés boursiers agricoles et marché local des grains. 			
Organisation et soutien de la production		<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle de prévention <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévention afin de réduire les accidents et les réclamations. Une douzaine de conseillers en prévention visitent annuellement les membres de la mutuelle, afin d'établir un plan d'action réaliste et des mesures adaptées aux risques de chaque entreprise. ○ Assistance et accompagnement à la réclamation en cas d'accident • Service de conseil en immigration pour les Travailleurs étrangers temporaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien aux producteurs agricoles touchés par l'immigration temporaire ou permanente : ○ Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) ○ Prolongation ou transfert de travailleurs ○ Stagiaires étrangers ○ Résidence permanente ○ Émission de permis de travail ○ Interdiction de territoire • BHLF avocats <ul style="list-style-type: none"> ○ Services juridiques facturables aux producteurs agricoles ayant des besoins dans des matières en lien avec le droit agricole. • Terre de chez nous <ul style="list-style-type: none"> ○ Services de petites annonces (équipements et services agricoles) 			

L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

Promotion et développement de marché				
Recherche et développement				
Soutien à la relève				
Information			<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle de prévention <ul style="list-style-type: none"> ○ Information à l'employeur et au personnel de leurs responsabilités en santé et en sécurité. ○ Sensibilisation et information à la clientèle que la gestion de la santé et sécurité s'intègre facilement aux tâches quotidiennes de la ferme. ○ Développement d'une culture de prévention chez les employeurs membres de la Mutuelle de l'UPA. • Terre de chez nous <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmission d'information objective et complète dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la ruralité et de l'agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Terre de chez nous <ul style="list-style-type: none"> ○ Abonnement ouvert au grand public

CONSEIL DE PROMOTION DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS – ALIMENTS DU QUÉBEC

Description générale Aliments du Québec est une entité juridique distincte de l'UPA, fondée en 1996 par plusieurs acteurs de la filière agroalimentaire du Québec

Mission

L'organisme assure la promotion de l'industrie agroalimentaire à travers les marques *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* et leurs déclinaisons respectives.

Forme juridique

Aliments du Québec est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 3 (RLRQ, C. C-38).

Portrait économique

- Emplois : 8
- Chiffre d'affaires : 3,0 M\$ (2018)

Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale

Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique » : Satisfait

- Les règlements administratifs respectent les principes de gouvernance démocratique. Le conseil d'administration est composé de représentants de l'UPA, de la Société des chefs cuisiniers et pâtisseries du Québec (SCCPQ), de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, des Tables de concertation agroalimentaire du Québec, de l'Association des détaillants en alimentation, du Conseil de la transformation agroalimentaire du Québec, de La Coop fédérée, de l'Association des restaurateurs du Québec et de l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec.

Critère « Autonomie et indépendance » : Satisfait

- Aliments du Québec est un organisme autonome et indépendant.

Critère « Viabilité économique » : Satisfait

Présence d'activités marchandes (ex. certification des produits des entreprises adhérentes)

Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents » :

Aliments du Québec est une personne morale sans but lucratif

Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution » : Satisfait

Fonctions \ Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
			Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché					
Organisation et soutien de la production					
Promotion et développement de marché		<ul style="list-style-type: none"> • Certification de l'origine des produits des entreprises adhérentes 			<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de promotion des aliments québécois.
Recherche et développement					
Soutien à la relève					
Information				<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire public de produits québécois 	

AGRICARRIÈRES

<p>Description générale</p>	<p>AGRIcarières (Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole) a été fondé en 1995 en concertation avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et Développement des ressources humaines Canada (DRHC).</p> <p>Il est l'un des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) œuvrant au Québec. Les CSMO regroupent les principaux représentants de leur secteur d'activité économique qui se concertent pour définir et mettre en œuvre des solutions répondant aux besoins de leur industrie en matière de formation, de développement de la main-d'œuvre et de gestion des ressources humaines. Ce sont des organismes autonomes dans la définition de leurs priorités d'action et ils sont reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).</p> <p><u>Mission</u></p> <p>Par le partenariat et la concertation, AGRIcarières soutient et valorise l'emploi, la main-d'œuvre et le développement des ressources humaines afin de contribuer à la prospérité du secteur agricole.</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>AGRIcarières est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 3 (RLRQ, C. C-38).</p>
<p>Portrait économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 9 • Chiffre d'affaires : 1,6 M\$ (2017)
<p>Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale</p> <p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règlements administratifs respectent les principes de gouvernance démocratique. Le conseil d'administration est composé de représentants des fédérations régionales de l'UPA (3), des fédérations spécialisées (3) et de deux administrateurs de l'Union des producteurs agricoles (UPA). <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <p>Présence d'activités marchandes (ex. service de recrutement de main-d'œuvre)</p> <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> : Satisfait</p> <p>AGRIcarières est une personne morale sans but lucratif.</p> <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p>	

L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS

Fonctions \ Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
			Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché					
Organisation et soutien de la production		AgriJob : service de recrutement de candidats issus de la région de Montréal, dans le but de combler des emplois offerts dans les régions de Lanaudière, Montérégie, Outaouais-Laurentides.	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'apprentissage en milieu de travail (avec crédit d'impôt remboursable) Stage de formation et d'intégration en emploi (FermEmploi) Outils pratiques de gestion des ressources humaines 		
Promotion et développement de marché					
Recherche et développement			Études diverses : <ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail en agriculture (2014) Prévision du marché du travail agricole jusqu'en 2025 (2017) Étude d'impacts d'une hausse du salaire minimum (2017) 		
Soutien à la relève					
Information			Diffusion d'information sur les CAE et leurs services en placement, recrutement de main-d'œuvre et gestion des ressources humaines	Diffusion d'information sur les métiers de l'agriculture, les programmes de formation professionnelle et continue, le Programme d'apprentissage en milieu de travail	

AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC

<p>Description générale</p>	<p>Agri-Traçabilité Québec (ATQ) est une entité juridique distincte de l'UPA, fondée en 2001 suite au Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois en 1998, lors duquel le gouvernement du Québec et l'UPA se sont donné comme objectif de mettre en place un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles de la ferme à la table.</p> <p><u>Mission</u></p> <p>ATQ est mandaté par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour gérer le système de traçabilité agricole au Québec.</p> <p>ATQ a pour mission de contribuer à l'amélioration de la salubrité alimentaire et à la capacité concurrentielle des producteurs et productrices du Québec. Elle veille à développer, mettre en œuvre et opérer un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles et alimentaires tant du règne animal que du règne végétal.</p> <p><u>Forme juridique</u></p> <p>Agri-Traçabilité Québec est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 3 (RLRQ, C. C-38).</p>
<p>Portrait économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois : 34 employés permanents et 3 consultants affectés à des projets particuliers • Chiffre d'affaires : 4,2M\$ (2017)
<p>Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale</p> <p><u>Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règlements administratifs respectent les principes de gouvernance démocratique. Le conseil d'administration est composé de représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de La Financière agricole du Québec (FADQ). <p><u>Critère « Autonomie et indépendance »</u> : Satisfait</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATQ est un organisme autonome et indépendant. <p><u>Critère « Viabilité économique »</u> : Satisfait</p> <p>Présence d'activités marchandes (ex. vente d'identifiants pour animaux)</p> <p><u>Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents »</u> :</p> <p>ATQ est une personne morale sans but lucratif</p> <p><u>Critère « Distribution limitée du reliquat lors d'une dissolution »</u> : Satisfait</p>	

Fonctions \ Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
			Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché					
Organisation et soutien de la production		<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'identifiants pour les animaux (boucles, etc.) • Application Internet de traçabilité SimpliTrace • Fournisseur de services du Conseil canadien du porc pour leur système de traçabilité PorcTracé : hébergement de données, soutien technique et améliorations demandées à leur système. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux producteurs et intervenants • Soutien technique pour les utilisateurs de moyens électroniques de déclaration 		
Promotion et développement de marché					
Recherche et développement		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de projets pilotes permettant d'améliorer les façons de faire, les outils, équipements et matériel existants. 			
Soutien à la relève					
Information		<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat d'échanges d'informations en lien avec la traçabilité 			

UPA DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Description générale

UPA Développement international (UPA DI) a été fondée le 8 janvier 1993 par l'UPA. Promouvant un modèle de « coopération de paysans à paysans », UPA DI a su mettre à profit l'expertise de l'UPA, une institution au cœur du développement du milieu rural québécois depuis 1924. L'UPA et ses fédérations affiliées gèrent quotidiennement une vingtaine d'outils d'information sur les marchés ainsi que plusieurs systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles pour une valeur annuelle à la production d'environ 4,7 milliards de dollars canadiens. Son affiliation à la Fédération canadienne d'agriculture (FCA) lui ouvre les portes d'un réseau mondial d'échanges et de réflexions.

Mission

UPA DI s'est donnée pour mission de soutenir la ferme familiale comme modèle d'agriculture durable en appuyant les organisations professionnelles agricoles démocratiques, les systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles et toute autre initiative structurant l'avenir de l'agriculture dans les pays en voie de développement.

Par développement durable de l'agriculture est entendu un développement économiquement équitable, socialement juste, respectueux de l'environnement, culturellement adapté ainsi que démocratiquement orienté et géré offrant les chances d'égalité pour tous.

Forme juridique

UPA DI est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 3 (RLRQ, C. C-38). L'organisation est par ailleurs un organisme de bienfaisance reconnu.

Portrait économique

- Emplois : 20 permanents, 1 temps partiel et une équipe de 6 chefs d'équipe temporaires (90 jours par année)
- Chiffre d'affaires : 6,4M\$ (2017)

Analyse en fonction des critères relatifs à l'économie sociale

Critère « Respect des principes de gouvernance démocratique » : Satisfait

- UPA DI a pour membres la Confédération de l'UPA ainsi que les fédérations régionales et les fédérations ou groupes spécialisés qui y sont affiliés.
- L'assemblée générale d'UPA DI est composée de 45 membres issus du conseil général de l'UPA, dont un représentant de chaque fédération régionale et de chaque groupe ou fédération spécialisée. Elle se réunit minimalement une fois par année afin de nommer, parmi les membres du conseil général de l'UPA, sept des dix membres du conseil d'administration (CA) d'UPA DI. Cependant, depuis 2011, trois postes au CA ont été ajoutés et sont pourvus par des administrateurs venant de l'extérieur de l'UPA. Cette décision permet à UPA DI de compter sur un CA ayant une plus grande diversité d'expériences et de compétences pour faire face au besoin grandissant de collaboration en matière de coopération internationale.

Critère « Autonomie et indépendance » : Satisfait

Critère « Viabilité économique » : Non satisfait

Aucune activité marchande

Critère « Distribution limitée ou interdite des excédents » : Satisfait

UPA DI est une personne morale sans but lucratif.

Critère « Distribution limitée ou interdite du reliquat » : Satisfait

Fonctions \ Pratiques	Redistribution	Mutualisation	Finalité sociale		Mixité des ressources : État/revenus de marchés
			Producteurs	Intérêt général	
Mise en marché		<ul style="list-style-type: none"> Projets de commercialisation collective des produits agricoles (ex. : Burkina Faso, Mali) 			
Organisation et soutien de la production			<ul style="list-style-type: none"> Mise au point et adoption par les paysannes et les paysans de systèmes de production agroécologiques et accompagnement des communautés dans la gestion participative, équitable et durable des ressources naturelles. 		
Promotion et développement de marché					
Recherche et développement		<ul style="list-style-type: none"> Développement des organisations professionnelles agricoles (ex. : Haïti, El Salvador) Concertation entre les acteurs de l'agroalimentaire pour le développement du système agroalimentaire 			
Soutien à la relève					
Information				<ul style="list-style-type: none"> Dossiers sur les politiques agricoles 	

ANNEXE 3. RETOMBÉES DÉTAILLÉES DES ORGANISATIONS DE L'UPA

TABLEAU 13. EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR L'UPA ET LES ORGANISATIONS AFFILIÉES

Région	Emplois directs	Emplois indirects	Emplois induits	Emplois totaux
Bas-Saint-Laurent	32	11	18	61
Saguenay–Lac-Saint-Jean	20	10	16	46
Capitale-Nationale	45	68	52	165
Mauricie	24	12	17	53
Estrie	21	17	20	58
Montréal	44	347	141	532
Outaouais	1	7	11	19
Abitibi-Témiscamingue	9	7	10	25
Côte-Nord	0	4	5	9
Nord-du-Québec	0	1	1	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	8	9	24
Chaudière-Appalaches	60	18	32	109
Laval	7	8	23	38
Lanaudière	21	13	26	61
Laurentides	22	16	32	70
Montérégie	361	141	169	665
Centre-du-Québec	64	33	29	126
Province de Québec	738	721	610	2 063

TABLEAU 14. PIB GÉNÉRÉ PAR L'UPA ET LES ORGANISATIONS AFFILIÉES (M\$)

Région	PIB direct	PIB indirect	PIB induit	PIB total
Bas-Saint-Laurent	2,9	0,8	1,9	5,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,5	0,7	1,5	3,7
Capitale-Nationale	2,9	4,8	5,1	12,7
Mauricie	1,6	0,8	1,6	4,0
Estrie	1,7	1,1	2,0	4,8
Montréal	4,5	19,3	14,9	38,7
Outaouais	0,0	0,4	0,8	1,2
Abitibi-Témiscamingue	0,9	0,5	1,0	2,3
Côte-Nord	0,0	0,3	0,5	0,7
Nord-du-Québec	0,0	0,1	0,1	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,4	0,5	1,0	2,8
Chaudière-Appalaches	4,6	1,3	3,3	9,3
Laval	0,7	0,6	1,9	3,2
Lanaudière	2,4	1,0	2,4	5,7
Laurentides	2,2	1,2	2,9	6,3
Montréal	38,6	10,7	20,8	70,0
Centre-du-Québec	5,2	2,6	3,5	11,2
Province de Québec	70,9	46,5	65,1	182,5

TABLEAU 15. REVENUS GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRÉS PAR L'UPA ET LES ORGANISATIONS AFFILIÉES ('000 \$)¹

Région	Revenus directs	Revenus indirects	Revenus induits	Revenus totaux
Bas-Saint-Laurent	416,1	79,9	517,4	1 013,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	230,3	79,0	360,9	670,2
Capitale-Nationale	605,2	470,2	1 223,8	2 299,2
Mauricie	253,7	90,0	387,9	731,5
Estrie	271,1	121,1	467,6	859,8
Montréal	1 154,7	2 084,7	3 582,0	6 821,4
Outaouais	1,7	44,9	133,9	180,5
Abitibi-Témiscamingue	128,9	52,5	228,3	409,6
Côte-Nord	0,0	30,0	82,5	112,4
Nord-du-Québec	0,0	6,3	21,5	27,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	204,0	48,0	252,5	504,5
Chaudière-Appalaches	690,0	146,5	870,6	1 707,0
Laval	96,8	72,9	384,9	554,5
Lanaudière	397,2	106,7	570,9	1 074,8
Laurentides	336,8	130,2	646,6	1 113,5
Montérégie	6 095,7	1 093,4	6 132,7	13 321,9
Centre-du-Québec	857,6	268,4	986,2	2 112,2
Province de Québec	11 739,9	4 924,4	16 850,0	33 514,3

Note 1 : Incluent seulement les revenus des gouvernements fédéral et provincial.

À ces chiffres s'ajoutent 997 800 \$ en revenus de taxation foncière pour les municipalités. Ceux-ci ne sont pas disponibles par région administrative et n'incluent que les revenus directs (les revenus indirects et induits ne sont pas inclus).

ANNEXE 4. RETOMBÉES DÉTAILLÉES DÉCOULANT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA

TABEAU 16. EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA

Région	Emplois directs	Emplois indirects	Emplois induits	Emplois totaux
Bas-Saint-Laurent	18	7	10	35
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11	6	9	26
Capitale-Nationale	25	40	30	96
Mauricie	13	7	10	30
Estrie	12	10	12	33
Montréal	26	207	83	316
Outaouais	1	4	6	11
Abitibi-Témiscamingue	5	4	6	15
Côte-Nord	0	3	3	6
Nord-du-Québec	0	0	1	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	5	5	14
Chaudière-Appalaches	33	10	18	62
Laval	4	5	14	22
Lanaudière	12	8	15	35
Laurentides	12	9	19	40
Montérégie	209	83	100	392
Centre-du-Québec	36	20	17	72
Province de Québec	421	428	357	1 207

TABLEAU 17. PIB GÉNÉRÉ PAR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA

Région	PIB direct	PIB indirect	PIB induit	PIB total
Bas-Saint-Laurent	1,6	0,4	1,1	3,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,8	0,4	0,9	2,1
Capitale-Nationale	1,6	2,8	3,0	7,4
Mauricie	0,9	0,5	0,9	2,3
Estrie	1,0	0,7	1,1	2,7
Montréal	2,7	11,5	8,8	23,0
Outaouais	0,0	0,2	0,4	0,7
Abitibi-Témiscamingue	0,5	0,3	0,6	1,3
Côte-Nord	0,0	0,2	0,3	0,4
Nord-du-Québec	0,0	0,0	0,1	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,8	0,3	0,6	1,6
Chaudière-Appalaches	2,6	0,8	1,9	5,3
Laval	0,4	0,4	1,1	1,9
Lanaudière	1,4	0,6	1,4	3,3
Laurentides	1,2	0,7	1,7	3,6
Montréal	22,9	6,3	12,3	41,4
Centre-du-Québec	2,9	1,5	2,0	6,4
Province de Québec	41,2	27,6	38,1	106,8

TABLEAU 18. REVENUS GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE L'UPA¹

Région	Revenus directs	Revenus indirects	Revenus induits	Revenus totaux
Bas-Saint-Laurent	231,6	47,1	294,0	572,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	128,6	46,2	206,6	381,3
Capitale-Nationale	343,7	278,0	710,2	1 331,9
Mauricie	141,5	52,4	222,0	416,0
Estrie	153,1	71,3	270,0	494,4
Montréal	688,9	1 242,5	2 122,7	4 054,0
Outaouais	1,0	26,6	78,5	106,1
Abitibi-Témiscamingue	72,0	31,0	131,1	234,1
Côte-Nord	0,0	17,7	48,3	66,0
Nord-du-Québec	0,0	3,7	12,6	16,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	113,9	28,4	143,9	286,3
Chaudière-Appalaches	383,6	86,0	494,5	964,1
Laval	57,8	43,2	226,5	327,4
Lanaudière	231,2	62,9	333,5	627,6
Laurentides	186,8	76,2	371,1	634,2
Montérégie	3 612,4	647,0	3 626,8	7 886,2
Centre-du-Québec	482,8	158,5	563,4	1 204,7
Province de Québec	6 829,0	2 918,7	9 855,7	19 603,4

Note 1 : Incluent seulement les revenus des gouvernements fédéral et provincial.

À ces chiffres s'ajoutent 1,2 M\$ en revenus de taxation foncière pour les municipalités. Ceux-ci ne sont pas disponibles par région administrative et n'incluent que les revenus directs (les revenus indirects et induits ne sont pas inclus).

ANNEXE 5. RETOMBÉES DÉTAILLÉES DES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA

TABLEAU 19. EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR LES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA

Région	Emplois directs	Emplois indirects	Emplois induits	Emplois totaux
Bas-Saint-Laurent	1	10	9	20
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	8	9	18
Capitale-Nationale	2	61	34	97
Mauricie	1	8	10	20
Estrie	2	14	13	29
Montréal	40	342	116	498
Outaouais	0	6	8	14
Abitibi-Témiscamingue	1	6	6	13
Côte-Nord	0	4	4	7
Nord-du-Québec	0	1	1	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	7	5	13
Chaudière-Appalaches	1	14	17	31
Laval	6	7	17	30
Lanaudière	10	11	19	40
Laurentides	0	12	20	32
Montérégie	300	124	138	557
Centre-du-Québec	4	28	15	48
Province de Québec	370	662	441	1 467

TABLEAU 20. PIB GÉNÉRÉ PAR LES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA (M\$)

Région	PIB direct	PIB indirect	PIB induit	PIB total
Bas-Saint-Laurent	0,1	0,6	0,8	1,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,1	0,5	0,8	1,4
Capitale-Nationale	0,2	4,1	3,2	7,6
Mauricie	0,1	0,5	0,8	1,5
Estrie	0,4	0,9	1,2	2,4
Montréal	4,5	18,8	12,7	36,0
Outaouais	0,0	0,4	0,5	0,9
Abitibi-Témiscamingue	0,1	0,4	0,5	1,0
Côte-Nord	0,0	0,2	0,3	0,6
Nord-du-Québec	0,0	0,0	0,1	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,1	0,4	0,5	1,0
Chaudière-Appalaches	0,1	1,0	1,4	2,5
Laval	0,7	0,5	1,5	2,7
Lanaudière	1,5	0,8	1,7	3,9
Laurentides	0,0	0,8	1,6	2,4
Montréal	34,5	9,4	17,5	61,4
Centre-du-Québec	0,4	2,2	1,6	4,2
Province de Québec	42,7	41,5	46,9	131,1

TABLEAU 21. REVENUS GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRÉS PAR LES ORGANISATIONS SITUÉES À LA MAISON DE L'UPA ('000 \$)¹

Région	Revenus directs	Revenus indirects	Revenus induits	Revenus totaux
Bas-Saint-Laurent	18,9	66,5	163,7	249,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	18,9	55,9	150,0	224,8
Capitale-Nationale	186,8	406,0	738,8	1 331,7
Mauricie	18,9	59,5	161,7	240,0
Estrie	64,6	97,0	249,4	411,0
Montréal	1 142,2	2 033,1	3 203,8	6 379,1
Outaouais	0,0	39,8	100,9	140,7
Abitibi-Témiscamingue	11,9	44,0	106,2	162,1
Côte-Nord	0,0	25,9	60,5	86,4
Nord-du-Québec	0,0	5,2	15,3	20,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18,9	40,4	91,9	151,1
Chaudière-Appalaches	18,7	112,0	273,8	404,5
Laval	96,7	64,4	307,3	468,5
Lanaudière	256,6	88,7	396,1	741,4
Laurentides	0,0	95,0	293,6	388,6
Montérégie	5 454,0	956,3	5 311,7	11 722,0
Centre-du-Québec	166,0	226,6	385,1	777,7
Province de Québec	7 473,1	4 416,3	12 009,8	23 899,1

Note 1 : Incluent seulement les revenus des gouvernements fédéral et provincial.

À ces chiffres s'ajoutent 2,1 millions de dollars en revenus de taxation foncière pour les municipalités. Ceux-ci ne sont pas disponibles par région administrative et n'incluent que les revenus directs (les revenus indirects et induits ne sont pas inclus).